

SIRMOTOM

Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères



RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N°66

1^{er} semestre 2015

Directeur de publication : Monsieur Yves JEGO, Président du SIRMOTOM



TABLE CHRONOLOGIQUE 2015 – 1^{er} semestre 2015

DATE	INTITULÉ DE L'ACTE
02 février 2015	Délibération n°DCS2015/01 relative à l'installation des nouveaux membres du Conseil Syndical du SIRMOTOM
02 février 2015	Délibération n°DCS2015/02 relative à la création des postes de Vice-Présidents et des autres membres du Bureau
02 février 2015	Délibération n°DCS2015/03 relative à l'élection du 1 ^{er} Vice-Président
02 février 2015	Délibération n°DCS2015/04 relative à l'élection du 2 ^{ème} Vice-Président
02 février 2015	Délibération n°DCS2015/05 relative à l'élection du 3 ^{ème} Vice-Président
02 février 2015	Délibération n°DCS2015/06 relative à l'élection du 4 ^{ème} Vice-Président
02 février 2015	Délibération n°DCS2015/07 relative à l'élection du Secrétaire, Secrétaire-Adjoint, et de six Assesseurs
02 février 2015	Délibération n°DCS2015/08 relative à la désignation des délégués titulaires et suppléants du SIRMOTOM siégeant au SYTRADEM
02 février 2015	Délibération n°DCS2015/09 relative à la désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres
02 février 2015	Délibération n°DCS2015/10 relative à la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant AMORCE
13 février 2015	Délibération n°DCS2015/11 relative au Débat d'Orientation Budgétaire 2015
13 février 2015	Délibération n°DCS2015/12 relative à la fixation sur la durée d'amortissement des immobilisations
13 février 2015	Délibération n°DCS2015/13 relative à la convention avec le Centre de Gestion pour l'année 2015
13 février 2015	Délibération n°DCS2015/14 relative à l'information sur la liste des marchés publics conclus pour l'année 2014
13 février 2015	Délibération n°DCS2015/15 relative à la convention de collecte séparée des déchets d'équipements électriques et électroniques ménagers (DEEE) avec l'organisme OCAD3E
13 février 2015	Délibération n°DCS2015/16 relative à la convention de reprise des lampes usagées collectées avec OCAD3E et RECYLUM

13 février 2015	Délibération n°DCS2015/17 relative à la désignation des membres des commissions spécialisées
13 février 2015	Délibération n°DCS2015/18 relative à la demande de subvention sollicitée du Conseil Général de Seine-et-Marne pour la création d'une ressourcerie-recyclerie
27 mars 2015	Délibération n°DCS2015/19 relative au vote du Budget Primitif 2015
27 mars 2015	Délibération n°DCS2015/20 relative à l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre dans le cadre de la création d'une recyclerie-ressourcerie, agrandissement de la déchetterie de Voulx, et mise en conformité réglementaire des déchetteries existantes de Montereau et Voulx, avec le Cabinet Marc Merlin
27 mars 2015	Délibération n°DCS2015/21 relative à l'avenant n°3 au marché de collecte des ordures ménagères, des encombrants, des collectes sélectives, pour la collecte des points d'apport volontaire semi-enterrés avec la Société AUBINE
27 mars 2015	Délibération n°DCS2015/22 relative à la convention de reversement des recettes provenant des opérations de tri des déchets – année 2015
27 mars 2015	Délibération n°DCS2014/23 relative à la convention de collaboration entre le SYTRADEM et le SIRMOTOM
27 mars 2015	Délibération n°DCS2014/24 relative à l'avenant n°2 au marché d'exploitation des déchetteries de Montereau et Voulx, avec la Société COVED
22 mai 2015	Délibération n°DCS2015/25 relative à l'installation de nouveaux délégués titulaires et suppléants pour la Communauté de Communes Bassée Montois
22 mai 2015	Délibération n°DCS2015/26 relative à la modification des statuts du SIRMOTOM
22 mai 2015	Délibération n°DCS2015/27 relative au compte de gestion du trésorier – exercice 2014
22 mai 2015	Délibération n°DCS2015/28 relative au compte administratif – exercice 2014
22 mai 2015	Délibération n°DCS2014/29 relative à l'affectation des résultats de l'exercice 2014
22 mai 2015	Délibération n°DCS2015/30 relative au rapport d'activités 2014 du SIRMOTOM
22 mai 2015	Délibération n°DCS2015/31 relative aux modifications du règlement intérieur des déchetteries du SIRMOTOM
22 mai 2015	Délibération n°DCS2015/32 relative aux modifications du règlement d'accès des professionnels dans les déchetteries du SIRMOTOM



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL
SÉANCE DU 02 FEVRIER 2015

N° DCS2015/01

Nombre de délégués :

- En exercice	55
- Présents	46
- Votants	47
- Représentés	01
- Absents	08

OBJET :
**INSTALLATION DES NOUVEAUX MEMBRES DU CONSEIL
SYNDICAL DU SIRMOTOM**

Date de Convocation

23 janvier 2015

Date d’Affichage

09 février 2015

L’an deux mille quinze, le 02 février à dix-huit heures, les membres du Conseil du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Monsieur Yves JEGO, Président du SIRMOTOM.

Présents : Mmes ROBBE, FAUCONNET, M.M. CHOMET, BOITEUX, Mmes AMABLE, BOUNIOUX, VILLIERS, AUBRY, représentant les communes de Balloy, Bazoches-les-Bray, Châtenay-sur-Seine, Coutençon, Egligny, Gravon, Gurcy-le-Châtel, Montigny-Lencoup, M.M. SIMARD, BERGAMASCHI, PATY, Mme DUFFAULT, M.M. CADARIO, LENARDUZZI, CORBIN, NICOLLE, DELALANDRE, POUSSEL, BUZZI, CLERC, LEDOUX, VARY, Mme MASSON, M. FONTAINE, Mme AQUILON, M.M. OLLAR, JEGO, GAULTIER, Mme DE SAINT LOUP, M.M. TROUVE, MAILLARD, Mmes FONTENAILLE, ROUSSELET représentant la Communauté de Communes « Des Deux Fleuves », M. OZOG, Mme KLEIN, M. ALLIX représentant la Communauté de Communes « Moret Seine et Loing », M.M. CHIANESE, SIMONET représentant la Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing », M. MARTIN (Communauté de Communes « Brie Nangissienne »), M. MUNOZ, Mme PORTIE, M. GOLDSTEIN, Mmes CHARET, SAGOT, M.M. CHOLLET, MAILLARD représentant la Communauté de Communes « Bocage Gâtinais ».

Représentés : M. AUTHIER représenté par Mme DE SAINT LOUP.

Absents : M. LAKAYE (Montigny-Lencoup), M. CHAUVET (La Tombe), M. LIEBEN (Villeneuve-les-Bordes), M.M. DA SILVA, CHEREAU (Communauté de Communes « Des Deux Fleuves »), M. RODRIGUEZ (Communauté de Communes « Moret Seine et Loing »), Mme GRIERE (Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing »), M. GELE (Communauté de Communes « Bocage Gâtinais »).

Secrétaire de séance : Béatrice JOUREL, Sténotypiste indépendante.

**DCS2015/01 : INSTALLATION DES NOUVEAUX MEMBRES DU CONSEIL SYNDICAL DU
SIRMOTOM**

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil Syndical :

La Préfecture ayant acté par arrêté la modification des statuts du SIRMOTOM relative à son mode de représentativité, il convient d'installer les nouveaux membres du Conseil Syndical.

- VU** l'arrêté préfectoral 2014/DRCL/BCCCL/95 en date du 25 septembre 2014 portant modification des statuts du Syndicat ;
- VU** la délibération DCS2014/23 prise par le Conseil Syndical du SIRMOTOM en date du 17 mars 2014, modifiant l'article VI des statuts du SIRMOTOM, portant sur une représentativité à la proportionnelle, pour préserver le fonctionnement initial ;
- VU** la délibération prise par la commune de BALLOY en date du 16 octobre 2014, précisant l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant représentant la commune au sein du SIRMOTOM ;
- VU** la délibération prise par la commune de BAZOCHES LES BRAY en date du 02 octobre 2014, précisant l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant représentant la commune au sein du SIRMOTOM ;
- VU** la délibération prise par la commune de CHATENAY SUR SEINE en date du 21 octobre 2014, précisant l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant représentant la commune au sein du SIRMOTOM ;
- VU** la délibération prise par la commune de COUTENCON en date du 10 octobre 2014, précisant l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant représentant la commune au sein du SIRMOTOM ;
- VU** la délibération prise par la commune d'EGLIGNY en date du 20 octobre 2014, précisant l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant représentant la commune au sein du SIRMOTOM ;
- VU** la délibération prise par la commune de GRAVON en date du 20 octobre 2014, précisant l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant représentant la commune au sein du SIRMOTOM ;
- VU** la délibération prise par la commune de GURCY LE CHATEL en date du 05 décembre 2014, précisant l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant représentant la commune au sein du SIRMOTOM ;
- VU** la délibération prise par la commune de MONTIGNY LENCOUPE en date du 21 octobre 2014, précisant l'élection de deux délégués titulaires et de deux délégués suppléants représentant la commune au sein du SIRMOTOM ;
- VU** la délibération prise par la commune de LA TOMBE en date du 29 septembre 2014, précisant l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant représentant la commune au sein du SIRMOTOM ;

**DCS2015/01 : INSTALLATION DES NOUVEAUX MEMBRES DU CONSEIL SYNDICAL DU
SIRMOTOM**

- VU** la délibération prise par la commune de VILLENEUVE LES BORDES en date du 14 novembre 2014, précisant l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant représentant la commune au sein du SIRMOTOM ;
- VU** la délibération prise par la Communauté de Communes « Des Deux Fleuves » en date du 13 octobre 2014, précisant l'élection de vingt-huit délégués titulaires et de vingt-huit délégués suppléants pour siéger au SIRMOTOM, représentant les communes de Barbey, Cannes-Ecluse, Courcelles-en-Bassée, Esmans, Forges, La Grande-Paroisse, La Brosse-Montceaux, Laval en Brie, Marolles-sur-Seine, Misy-sur-Yonne, Montereau-Fault-Yonne, Saint-Germain-Laval, Salins, et Varennes-sur-Seine ;
- VU** la délibération prise par la Communauté de Communes « Moret Seine et Loing » en date du 13 octobre 2014, précisant l'élection de quatre délégués titulaires et de quatre délégués suppléants pour siéger au SIRMOTOM, représentant les communes de Dormelles, Saint-Ange-le-Vieil, Villemaréchal, et Ville-Saint-Jacques ;
- VU** la délibération prise par la Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing » en date du 05 mai 2014, précisant l'élection de trois délégués titulaires et de trois délégués suppléants pour siéger au SIRMOTOM, représentant les communes de Lorrez-le-Bocage, Vaux-sur-Lunain, et Villebéon ;
- VU** la délibération prise par la Communauté de Communes « Brie Nangissienne » en date du 18 décembre 2014, précisant l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant pour siéger au SIRMOTOM, représentant la commune de La Chapelle Rablais ;
- VU** la délibération prise par la Communauté de Communes « Bocage Gâtinais » en date du 19 décembre 2014, précisant l'élection de huit délégués titulaires et de huit délégués suppléants pour siéger au SIRMOTOM, représentant les communes de Blennes, Chevry-en-Sereine, Diant, Flagy, Montmachoux, Noisy-Rudignon, Thoury Férottes, et Voulx.

Monsieur le Président procède à l'appel nominal des délégués, constate le quorum, et déclare installer ces délégués dans leurs fonctions de délégués syndicaux.

Fait et délibéré le 02 février 2015,
Pour extrait conforme,

Le Président
Yves JEGO

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-257701748-20150210-DCS2015_01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/02/2015
Publication : 09/02/2015

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL
SÉANCE DU 02 FEVRIER 2015

N° DCS2015/02

Nombre de délégués :

- En exercice	55
- Présents	46
- Votants	47
- Représentés	01
- Absents	08

OBJET :

**CREATION DES POSTES DE VICE-PRESIDENTS ET DES
AUTRES MEMBRES DU BUREAU**

Date de Convocation
23 janvier 2015

Date d’Affichage
09 février 2015

L'an deux mille quinze, le 02 février à dix-huit heures, les membres du Conseil du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Monsieur Yves JEGO, Président du SIRMOTOM.

Présents : Mmes ROBBE, FAUCONNET, M.M. CHOMET, BOITEUX, Mmes AMABLE, BOUNIOUX, VILLIERS, AUBRY, représentant les communes de Balloy, Bazoches-les-Bray, Châtenay-sur-Seine, Coutençon, Egligny, Gravon, Gurcy-le-Châtel, Montigny-Lencoup, M.M. SIMARD, BERGAMASCHI, PATY, Mme DUFFAULT, M.M. CADARIO, LENARDUZZI, CORBIN, NICOLLE, DELALANDRE, POUSSEL, BUZZI, CLERC, LEDOUX, VARY, Mme MASSON, M. FONTAINE, Mme AQUILON, M.M. OLLAR, JEGO, GAULTIER, Mme DE SAINT LOUP, M.M. TROUVE, MAILLARD, Mmes FONTENAILLE, ROUSSELET représentant la Communauté de Communes « Des Deux Fleuves », M. OZOG, Mme KLEIN, M. ALLIX représentant la Communauté de Communes « Moret Seine et Loing », M.M. CHIANESE, SIMONET représentant la Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing », M. MARTIN (Communauté de Communes « Brie Nangissienne »), M. MUNOZ, Mme PORTIE, M. GOLDSTEIN, Mmes CHARET, SAGOT, M.M. CHOLLET, MAILLARD représentant la Communauté de Communes « Bocage Gâtinais ».

Représentés : M. AUTHIER représenté par Mme DE SAINT LOUP.

Absents : M. LAKAYE (Montigny-Lencoup), M. CHAUVET (La Tombe), M. LIEBEN (Villeneuve-les-Bordes), M.M. DA SILVA, CHEREAU (Communauté de Communes « Des Deux Fleuves »), M. RODRIGUEZ (Communauté de Communes « Moret Seine et Loing »), Mme GRIERE (Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing »), M. GELE (Communauté de Communes « Bocage Gâtinais »).

Secrétaire de séance : Béatrice JOUREL, Sténotypiste indépendante.

**DCS2015/02 : CREATION DES POSTES DE VICE-PRESIDENTS ET DES AUTRES MEMBRES
DU BUREAU**

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil Syndical :

VU L'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'aux termes de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Bureau de l'établissement public de coopération intercommunale est composé d'un Président, d'un ou plusieurs Vice-Présidents et éventuellement d'un ou plusieurs autres membres.

Considérant que le nombre de Vice-présidents ne peut être supérieur à 20% de l'effectif total du Conseil Syndical (arrondi à l'entier supérieur) ni excéder 15 Vice-présidents. Toutefois lorsque l'application de cette règle conduit à fixer à moins de 4 le nombre des Vice-présidents, ce nombre peut être porté à 4.

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer le nombre de membres du Bureau.

Le Président propose d'élire quatre Vice-présidents, un Secrétaire, un Secrétaire-adjoint, six Assesseurs.

**LE CONSEIL SYNDICAL ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE A L'UNANIMITÉ,**

D'approuver la composition du Bureau et l'élection de quatre Vice-présidents, un Secrétaire, un Secrétaire-adjoint.

Fait et délibéré le 02 février 2015,
Pour extrait conforme,

Le Président
Yves JEGO



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-257701748-20150210-DCS2015_02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/02/2015

Publication : 09/02/2015

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL
SÉANCE DU 02 FEVRIER 2015**

N° DCS2015/03

Nombre de délégués :

- En exercice	55
- Présents	46
- Votants	47
- Représentés	01
- Absents	08

OBJET :
ELECTION DU 1^{ER} VICE-PRESIDENT

Date de Convocation
23 janvier 2015

Date d’Affichage
09 février 2015

L'an deux mille quinze, le 02 février à dix-huit heures, les membres du Conseil du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Monsieur Yves JEGO, Président du SIRMOTOM.

Présents : Mmes ROBBE, FAUCONNET, M.M. CHOMET, BOITEUX, Mmes AMABLE, BOUNIOUX, VILLIERS, AUBRY, représentant les communes de Balloy, Bazoches-les-Bray, Châtenay-sur-Seine, Couteçon, Egligny, Gravon, Gurcy-le-Châtel, Montigny-Lencoup, M.M. SIMARD, BERGAMASCHI, PATY, Mme DUFFAULT, M.M. CADARIO, LENARDUZZI, CORBIN, NICOLLE, DELALANDRE, POUSSEL, BUZZI, CLERC, LEDOUX, VARY, Mme MASSON, M. FONTAINE, Mme AQUILON, M.M. OLLAR, JEGO, GAULTIER, Mme DE SAINT LOUP, M.M. TROUVE, MAILLARD, Mmes FONTENAILLE, ROUSSELET représentant la Communauté de Communes « Des Deux Fleuves », M. OZOG, Mme KLEIN, M. ALLIX représentant la Communauté de Communes « Moret Seine et Loing », M.M. CHIANESE, SIMONET représentant la Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing », M. MARTIN (Communauté de Communes « Brie Nangissienne »), M. MUNOZ, Mme PORTIE, M. GOLDSTEIN, Mmes CHARET, SAGOT, M.M. CHOLLET, MAILLARD représentant la Communauté de Communes « Bocage Gâtinais ».

Représentés : M. AUTHIER représenté par Mme DE SAINT LOUP.

Absents : M. LAKAYE (Montigny-Lencoup), M. CHAUVET (La Tombe), M. LIEBEN (Villeneuve-les-Bordes), M.M. DA SILVA, CHEREAU (Communauté de Communes « Des Deux Fleuves »), M. RODRIGUEZ (Communauté de Communes « Moret Seine et Loing »), Mme GRIERE (Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing »), M. GELE (Communauté de Communes « Bocage Gâtinais »).

Secrétaire de séance : Béatrice JOUREL, Sténotypiste indépendante.

DCS2015/03 : ELECTION DU 1^{ER} VICE-PRESIDENT

Monsieur le Président expose au Conseil Syndical :

VU La délibération DCS2015/02 prise en Conseil Syndical le 02 février 2015, fixant le nombre de Vice-Présidents et des autres membres du Bureau ;

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales et ses articles L5211-1, L2122-7, L2122-7-1.

Monsieur le Président informe les membres de l'assemblée qu'il y a lieu de procéder à l'élection du 1^{er} Vice-Président chargé des « Finances ».

Monsieur le Président appelle à candidature pour le poste de 1^{er} Vice-Président :

Madame Marie-Claude DE SAINT LOUP, propose sa candidature au poste de 1^{er} Vice-Président.

Le Conseil Syndical procède aux opérations de vote à bulletin secret, qui donne les résultats suivants :

Élection du 1^{er} Vice-Président :

Candidat : Madame Marie-Claude DE SAINT LOUP

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre d'inscrits sur la liste d'émargement : 55
- Nombre de présents : 46
- Nombre de votants : 47
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 47
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0

- Suffrages exprimés : 47
- Majorité absolue : 24

A obtenu :

- Madame Marie-Claude DE SAINT LOUP : 47 voix

DCS2015/03 : ELECTION DU 1^{ER} VICE-PRESIDENT

Considérant qu'à l'issue du vote aucune réclamation n'a été formulée par l'assemblée après que le Président ait invité ses membres à émettre des réserves éventuelles, Madame Marie-Claude DE SAINT LOUP, avec 47 voix ayant obtenu la majorité absolue requise des suffrages valablement exprimés au premier tour du scrutin, est proclamé "élue" Première Vice-Présidente du Syndicat par Monsieur Yves JEGO Président qui l'installe aussitôt dans ses fonctions.

Fait et délibéré le 02 février 2015,
Pour extrait conforme,

Le Président
Yves JEGO



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-257701748-20150210-DCS2015_03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/02/2015

Publication : 09/02/2015

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL
SÉANCE DU 02 FEVRIER 2015

N° DCS2015/04

Nombre de délégués :

- En exercice	55
- Présents	46
- Votants	47
- Représentés	01
- Absents	08

OBJET :
ELECTION DU 2^{EME} VICE-PRESIDENT

Date de Convocation

23 janvier 2015

Date d’Affichage

09 février 2015

L’an deux mille quinze, le 02 février à dix-huit heures, les membres du Conseil du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Monsieur Yves JEGO, Président du SIRMOTOM.

Présents : Mmes ROBBE, FAUCONNET, M.M. CHOMET, BOITEUX, Mmes AMABLE, BOUNIOUX, VILLIERS, AUBRY, représentant les communes de Balloy, Bazoches-les-Bray, Châtenay-sur-Seine, Coutençon, Egligny, Gravon, Gurcy-le-Châtel, Montigny-Lencoup, M.M. SIMARD, BERGAMASCHI, PATY, Mme DUFFAULT, M.M. CADARIO, LENARDUZZI, CORBIN, NICOLLE, DELALANDRE, POUSSEL, BUZZI, CLERC, LEDOUX, VARY, Mme MASSON, M. FONTAINE, Mme AQUILON, M.M. OLLAR, JEGO, GAULTIER, Mme DE SAINT LOUP, M.M. TROUVE, MAILLARD, Mmes FONTENAILLE, ROUSSELET représentant la Communauté de Communes « Des Deux Fleuves », M. OZOG, Mme KLEIN, M. ALLIX représentant la Communauté de Communes « Moret Seine et Loing », M.M. CHIANESE, SIMONET représentant la Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing », M. MARTIN (Communauté de Communes « Brie Nangissienne »), M. MUNOZ, Mme PORTIE, M. GOLDSTEIN, Mmes CHARET, SAGOT, M.M. CHOLLET, MAILLARD représentant la Communauté de Communes « Bocage Gâtinais ».

Représentés : M. AUTHIER représenté par Mme DE SAINT LOUP.

Absents : M. LAKAYE (Montigny-Lencoup), M. CHAUVET (La Tombe), M. LIEBEN (Villeneuve-les-Bordes), M.M. DA SILVA, CHEREAU (Communauté de Communes « Des Deux Fleuves »), M. RODRIGUEZ (Communauté de Communes « Moret Seine et Loing »), Mme GRIERE (Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing »), M. GELE (Communauté de Communes « Bocage Gâtinais »).

Secrétaire de séance : Béatrice JOUREL, Sténotypiste indépendante.

DCS2015/04 : ELECTION DU 2^{EME} VICE-PRESIDENT

Monsieur le Président expose au Conseil Syndical :

- VU** La délibération DCS2015/02 prise en Conseil Syndical le 02 février 2015, fixant le nombre de Vice-Présidents et des autres membres du Bureau ;
- VU** Le Code Général des Collectivités Territoriales et ses articles L5211-1, L2122-7, L2122-7-1.

Monsieur le Président informe les membres de l'assemblée qu'il y a lieu de procéder à l'élection du 2^{ème} Vice-Président chargé des « Affaires Techniques ».

Monsieur le Président appel à candidature pour le poste de 2^{ème} Vice-Président :

Monsieur Frédéric FONTAINE, propose sa candidature au poste de 2^{ème} Vice-Président.

Le Conseil Syndical procède aux opérations de vote à bulletin secret, qui donne les résultats Suivants :

Élection du 2^{ème} Vice-Président :

Candidat : Monsieur Frédéric FONTAINE

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre d'inscrits sur la liste d'émargement : 55
- Nombre de présents : 46
- Nombre de votants : 47
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 47
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0

- Suffrages exprimés : 47
- Majorité absolue : 24

A obtenu :

- Monsieur Frédéric FONTAINE : 47 voix

DCS2015/04 : ELECTION DU 2^{EME} VICE-PRESIDENT

Considérant qu'à l'issue du vote aucune réclamation n'a été formulée par l'assemblée après que le Président ait invité ses membres à émettre des réserves éventuelles, Monsieur Frédéric FONTAINE avec 47 voix ayant obtenu la majorité absolue requise des suffrages valablement exprimés au premier tour du scrutin, est proclamé "élu" Deuxième Vice-Président du Syndicat par Monsieur Yves JEGO Président qui l'installe aussitôt dans ses fonctions.

Fait et délibéré le 02 février 2015,
Pour extrait conforme,

Le Président
Yves JEGO



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-257701748-20150210-DCS2015_04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/02/2015

Publication : 09/02/2015

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL
SÉANCE DU 02 FEVRIER 2015

N° DCS2015/05

Nombre de délégués :

- En exercice	55
- Présents	46
- Votants	47
- Représentés	01
- Absents	08

OBJET :
ELECTION DU 3^{EME} VICE-PRESIDENT

Date de Convocation
23 janvier 2015

Date d’Affichage
09 février 2015

L’an deux mille quinze, le 02 février à dix-huit heures, les membres du Conseil du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Monsieur Yves JEGO, Président du SIRMOTOM.

Présents : Mmes ROBBE, FAUCONNET, M.M. CHOMET, BOITEUX, Mmes AMABLE, BOUNIOUX, VILLIERS, AUBRY, représentant les communes de Balloy, Bazoches-les-Bray, Châtenay-sur-Seine, Coutençon, Egligny, Gravon, Gurcy-le-Châtel, Montigny-Lencoup, M.M. SIMARD, BERGAMASCHI, PATY, Mme DUFFAULT, M.M. CADARIO, LENARDUZZI, CORBIN, NICOLLE, DELALANDRE, POUSSEL, BUZZI, CLERC, LEDOUX, VARY, Mme MASSON, M. FONTAINE, Mme AQUILON, M.M. OLLAR, JEGO, GAULTIER, Mme DE SAINT LOUP, M.M. TROUVE, MAILLARD, Mmes FONTENAILLE, ROUSSELET représentant la Communauté de Communes « Des Deux Fleuves », M. OZOG, Mme KLEIN, M. ALLIX représentant la Communauté de Communes « Moret Seine et Loing », M.M. CHIANESE, SIMONET représentant la Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing », M. MARTIN (Communauté de Communes « Brie Nangissienne »), M. MUNOZ, Mme PORTIE, M. GOLDSTEIN, Mmes CHARET, SAGOT, M.M. CHOLLET, MAILLARD représentant la Communauté de Communes « Bocage Gâtinais ».

Représentés : M. AUTHIER représenté par Mme DE SAINT LOUP.

Absents : M. LAKAYE (Montigny-Lencoup), M. CHAUVET (La Tombe), M. LIEBEN (Villeneuve-les-Bordes), M.M. DA SILVA, CHEREAU (Communauté de Communes « Des Deux Fleuves »), M. RODRIGUEZ (Communauté de Communes « Moret Seine et Loing »), Mme GRIERE (Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing »), M. GELE (Communauté de Communes « Bocage Gâtinais »).

Secrétaire de séance : Béatrice JOUREL, Sténotypiste indépendante.

DCS2015/05 : ELECTION DU 3^{EME} VICE-PRESIDENT

Monsieur le Président expose au Conseil Syndical :

VU La délibération DCS2015/02 prise en Conseil Syndical le 02 février 2015, fixant le nombre de Vice-Présidents et des autres membres du Bureau ;

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales et ses articles L5211-1, L2122-7, L2122-7-1.

Monsieur le Président informe les membres de l'assemblée qu'il y a lieu de procéder à l'élection du 3^{ème} Vice-Président chargé des « Affaires Générales-Personnel ».

Monsieur le Président appelle à candidature pour le poste de 3^{ème} Vice-Président :

Monsieur Daniel CLERC, propose sa candidature au poste de 3^{ème} Vice-Président.

Le Conseil Syndical procède aux opérations de vote à bulletin secret, qui donne les résultats suivants :

Élection du 3^{ème} Vice-Président :

Candidat : Monsieur Daniel CLERC

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre d'inscrits sur la liste d'émargement : 55
- Nombre de présents : 46
- Nombre de votants : 47
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 47
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0

- Suffrages exprimés : 47
- Majorité absolue : 24

A obtenu :

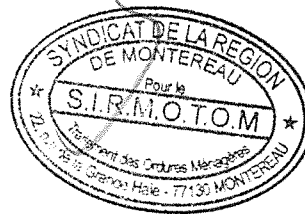
- Monsieur Daniel CLERC : 47 voix

DCS2015/05 : ELECTION DU 3^{EME} VICE-PRESIDENT

Considérant qu'à l'issue du vote aucune réclamation n'a été formulée par l'assemblée après que le Président ait invité ses membres à émettre des réserves éventuelles, Monsieur Daniel CLERC, avec 47 voix ayant obtenu la majorité absolue requise des suffrages valablement exprimés au premier tour du scrutin, est proclamé "élu" Troisième Vice-Président du Syndicat par Monsieur Yves JEGO Président qui l'installe aussitôt dans ses fonctions.

Fait et délibéré le 02 février 2015,
Pour extrait conforme,

Le Président
Yves JEGO



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-257701748-20150210-DCS2015_05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/02/2015

Publication : 09/02/2015

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL
SÉANCE DU 02 FEVRIER 2015**

N° DCS2015/06

Nombre de délégués :

- En exercice	55
- Présents	46
- Votants	47
- Représentés	01
- Absents	08

OBJET :
ELECTION DU 4^{EME} VICE-PRESIDENT

Date de Convocation
23 janvier 2015

Date d’Affichage
09 février 2015

L'an deux mille quinze, le 02 février à dix-huit heures, les membres du Conseil du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Monsieur Yves JEGO, Président du SIRMOTOM.

Présents : Mmes ROBBE, FAUCONNET, M.M. CHOMET, BOITEUX, Mmes AMABLE, BOUNIOUX, VILLIERS, AUBRY, représentant les communes de Balloy, Bazoches-les-Bray, Châtenay-sur-Seine, Coutençon, Egligny, Gravon, Gurcy-le-Châtel, Montigny-Lencoup, M.M. SIMARD, BERGAMASCHI, PATY, Mme DUFFAULT, M.M. CADARIO, LENARDUZZI, CORBIN, NICOLLE, DELALANDRE, POUSSEL, BUZZI, CLERC, LEDOUX, VARY, Mme MASSON, M. FONTAINE, Mme AQUILON, M.M. OLLAR, JEGO, GAULTIER, Mme DE SAINT LOUP, M.M. TROUVE, MAILLARD, Mmes FONTENAILLE, ROUSSELET représentant la Communauté de Communes « Des Deux Fleuves », M. OZOG, Mme KLEIN, M. ALLIX représentant la Communauté de Communes « Moret Seine et Loing », M.M. CHIANESE, SIMONET représentant la Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing », M. MARTIN (Communauté de Communes « Brie Nangissienne »), M. MUNOZ, Mme PORTIE, M. GOLDSTEIN, Mmes CHARET, SAGOT, M.M. CHOLLET, MAILLARD représentant la Communauté de Communes « Bocage Gâtinais ».

Représentés : M. AUTHIER représenté par Mme DE SAINT LOUP.

Absents : M. LAKAYE (Montigny-Lencoup), M. CHAUVET (La Tombe), M. LIEBEN (Villeneuve-les-Bordes), M.M. DA SILVA, CHEREAU (Communauté de Communes « Des Deux Fleuves »), M. RODRIGUEZ (Communauté de Communes « Moret Seine et Loing »), Mme GRIERE (Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing »), M. GELE (Communauté de Communes « Bocage Gâtinais »).

Secrétaire de séance : Béatrice JOUREL, Sténotypiste indépendante.

DCS2015/06 : ELECTION DU 4^{EME} VICE-PRESIDENT

Monsieur le Président expose au Conseil Syndical :

VU La délibération DCS2015/02 prise en Conseil Syndical le 02 février 2015, fixant le nombre de Vice-Présidents et des autres membres du Bureau ;

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales et ses articles L5211-1, L2122-7, L2122-7-1.

Monsieur le Président informe les membres de l'assemblée qu'il y a lieu de procéder à l'élection du 4^{ème} Vice-Président chargé de la « Communication ».

Monsieur le Président appelle à candidature pour le poste de 4^{ème} Vice-Président :

Monsieur Gérard ALLAIN, propose sa candidature au poste de 4^{ème} Vice-Président.

Le Conseil Syndical procède aux opérations de vote à bulletin secret, qui donne les résultats suivants :

Élection du 4^{ème} Vice-Président :

Candidat : Monsieur Gérard ALLAIN

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre d'inscrits sur la liste d'émargement : 55
- Nombre de présents : 46
- Nombre de votants : 47
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 47
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0

- Suffrages exprimés : 47
- Majorité absolue : 24

A obtenu :

- Monsieur Gérard ALLAIN : 47 voix

DCS2015/06 : ELECTION DU 4^{EME} VICE-PRESIDENT

Considérant qu'à l'issue du vote aucune réclamation n'a été formulée par l'assemblée après que le Président ait invité ses membres à émettre des réserves éventuelles, Monsieur Gérard ALLAIN, avec 47 voix ayant obtenu la majorité absolue requise des suffrages valablement exprimés au premier tour du scrutin, est proclamé "élu" Quatrième Vice-Président du Syndicat par Monsieur Yves JEGO Président qui l'installe aussitôt dans ses fonctions.

Fait et délibéré le 02 février 2015,
Pour extrait conforme,

Le Président
Yves JEGO



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-257701748-20150210-DCS2015_06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/02/2015

Publication : 09/02/2015

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL
SÉANCE DU 02 FEVRIER 2015

N° DCS2015/07

Nombre de délégués :

- En exercice	55
- Présents	46
- Votants	47
- Représentés	01
- Absents	08

Date de Convocation
23 janvier 2015

Date d’Affichage
09 février 2015

OBJET :
ELECTION DU SECRETAIRE, SECRETAIRE-ADJOINT, ET DE
SIX ASSESSEURS

L'an deux mille quinze, le 02 février à dix-huit heures, les membres du Conseil du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Monsieur Yves JEGO, Président du SIRMOTOM.

Présents : Mmes ROBBE, FAUCONNET, M.M. CHOMET, BOITEUX, Mmes AMABLE, BOUNIOUX, VILLIERS, AUBRY, représentant les communes de Balloy, Bazoches-les-Bray, Châtenay-sur-Seine, Coutençon, Egligny, Gravon, Gurcy-le-Châtel, Montigny-Lencoup, M.M. SIMARD, BERGAMASCHI, PATY, Mme DUFFAULT, M.M. CADARIO, LENARDUZZI, CORBIN, NICOLLE, DELALANDRE, POUSSEL, BUZZI, CLERC, LEDOUX, VARY, Mme MASSON, M. FONTAINE, Mme AQUILON, M.M. OLLAR, JEGO, GAULTIER, Mme DE SAINT LOUP, M.M. TROUVE, MAILLARD, Mmes FONTENAILLE, ROUSSELET représentant la Communauté de Communes « Des Deux Fleuves », M. OZOG, Mme KLEIN, M. ALLIX représentant la Communauté de Communes « Moret Seine et Loing », M.M. CHIANESE, SIMONET représentant la Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing », M. MARTIN (Communauté de Communes « Brie Nangissienne »), M. MUNOZ, Mme PORTIE, M. GOLDSTEIN, Mmes CHARET, SAGOT, M.M. CHOLLET, MAILLARD représentant la Communauté de Communes « Bocage Gâtinais ».

Représentés : M. AUTHIER représenté par Mme DE SAINT LOUP.

Absents : M. LAKAYE (Montigny-Lencoup), M. CHAUVET (La Tombe), M. LIEBEN (Villeneuve-les-Bordes), M.M. DA SILVA, CHEREAU (Communauté de Communes « Des Deux Fleuves »), M. RODRIGUEZ (Communauté de Communes « Moret Seine et Loing »), Mme GRIERE (Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing »), M. GELE (Communauté de Communes « Bocage Gâtinais »).

Secrétaire de séance : Béatrice JOUREL, Sténotypiste indépendante.

DCS2015/07 : ELECTION DU SECRETAIRE, SECRETAIRE-ADJOINT, ET DE SIX ASSESSEURS

Monsieur le Président expose au Conseil Syndical :

- VU** Le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L.5211-10, L.2122-7, L.2122-7-1.
- VU** La délibération DCS2015/02 prise en Conseil Syndical le 02 février 2015, fixant le nombre de Vice-Présidents et des autres membres du Bureau ;

Monsieur le Président informe les membres de l'assemblée qu'il y a lieu de procéder à l'élection du secrétaire, secrétaire-adjoint et de six assesseurs.

Monsieur le Président appelle à candidature pour les postes de secrétaire, secrétaire-adjoint et de six assesseurs :

- *Monsieur BUZZI Damien,*
- *Monsieur TROUVE Pierre,*
- *Monsieur POUSSEL Patrick,*
- *Monsieur MUNOZ Alain,*
- *Madame ROUSSELET Marie-Annick,*
- *Monsieur CADARIO Stéphane,*
- *Monsieur CHIANESE Vincent,*
- *Monsieur NICOLLE Pierre,*

Proposent leur candidature à ces postes.

Le Conseil Syndical procède aux opérations de vote à bulletin secret, qui donne les résultats suivants :

Élection du secrétaire, secrétaire-adjoint et de six assesseurs :

Candidats :

- Monsieur BUZZI Damien
- Monsieur TROUVE Pierre
- Monsieur POUSSEL Patrick
- Monsieur MUNOZ Alain
- Madame ROUSSELET Marie-Annick
- Monsieur CADARIO Stéphane
- Monsieur CHIANESE Vincent
- Monsieur NICOLLE Pierre

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre d'inscrits sur la liste d'émargement : 55
- Nombre de présents : 46
- Nombre de votants : 47
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 47
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 47
- Majorité absolue : 24

DCS2015/07 : ELECTION DU SECRETAIRE, SECRETAIRE-ADJOINT, ET DE SIX ASSESSEURS

Ont obtenu :

- Monsieur BUZZI Damien	47 voix
- Monsieur TROUVE Pierre	47 voix
- Monsieur POUSSEL Patrick	47 voix
- Monsieur MUNOZ Alain	47 voix
- Madame ROUSSELET Marie-Annick	47 voix
- Monsieur CADARIO Stéphane	47 voix
- Monsieur CHIANESE Vincent	47 voix
- Monsieur NICOLLE Pierre	47 voix

Considérant qu'à l'issue du vote aucune réclamation n'a été formulée par l'assemblée après que le Président ait invité ses membres à émettre des réserves éventuelles, sont proclamés « élus » à la majorité absolue requise des suffrages valablement exprimés au premier tour du scrutin, par Monsieur Yves JEGO Président, qui les installe aussitôt dans leurs fonctions :

Monsieur BUZZI Damien	avec 47 voix	est élu Secrétaire,
Monsieur TROUVE Pierre	avec 47 voix	est élu Secrétaire-adjoint,
Monsieur POUSSEL Patrick	avec 47 voix	est élu 1^{er} Assesneur,
Monsieur MUNOZ Alain	avec 47 voix	est élu 2^{ème} Assesneur,
Madame ROUSSELET Marie-Annick	avec 47 voix	est élue 3^{ème} Assesneur,
Monsieur CADARIO Stéphane	avec 47 voix	est élu 4^{ème} Assesneur,
Monsieur CHIANESE Vincent	avec 47 voix	est élu 5^{ème} Assesneur,
Monsieur NICOLLE Pierre	avec 47 voix	est élu 6^{ème} Assesneur,

Fait et délibéré le 02 février 2015,
Pour extrait conforme,

Le Président
Yves JEGO



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-257701748-20150210-DCS2015_07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/02/2015

Publication : 09/02/2015

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL
SÉANCE DU 02 FEVRIER 2015**

N° DCS2015/08

Nombre de délégués :

- En exercice	55
- Présents	46
- Votants	47
- Représentés	01
- Absents	08

OBJET :

**DESIGNATION DES DELEGUES TITULAIRES ET SUPPLEANTS
DU SIRMOTOM SIEGEANT AU SYTRADEM**

Date de Convocation

23 janvier 2015

Date d’Affichage

09 février 2015

L'an deux mille quinze, le 02 février à dix-huit heures, les membres du Conseil du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Monsieur Yves JEGO, Président du SIRMOTOM.

Présents : Mmes ROBBE, FAUCONNET, M.M. CHOMET, BOITEUX, Mmes AMABLE, BOUNIOUX, VILLIERS, AUBRY, représentant les communes de Balloy, Bazoches-les-Bray, Châtenay-sur-Seine, Coutençon, Egligny, Gravon, Gurcy-le-Châtel, Montigny-Lencoup, M.M. SIMARD, BERGAMASCHI, PATY, Mme DUFFAULT, M.M. CADARIO, LENARDUZZI, CORBIN, NICOLLE, DELALANDRE, POUSSEL, BUZZI, CLERC, LEDOUX, VARY, Mme MASSON, M. FONTAINE, Mme AQUILON, M.M. OLLAR, JEGO, GAULTIER, Mme DE SAINT LOUP, M.M. TROUVE, MAILLARD, Mmes FONTENAILLE, ROUSSELET représentant la Communauté de Communes « Des Deux Fleuves », M. OZOG, Mme KLEIN, M. ALLIX représentant la Communauté de Communes « Moret Seine et Loing », M.M. CHIANESE, SIMONET représentant la Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing », M. MARTIN (Communauté de Communes « Brie Nangissienne »), M. MUNOZ, Mme PORTIE, M. GOLDSTEIN, Mmes CHARET, SAGOT, M.M. CHOLLET, MAILLARD représentant la Communauté de Communes « Bocage Gâtinais ».

Représentés : M. AUTHIER représenté par Mme DE SAINT LOUP.

Absents : M. LAKAYE (Montigny-Lencoup), M. CHAUVET (La Tombe), M. LIEBEN (Villeneuve-les-Bordes), M.M. DA SILVA, CHEREAU (Communauté de Communes « Des Deux Fleuves »), M. RODRIGUEZ (Communauté de Communes « Moret Seine et Loing »), Mme GRIERE (Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing »), M. GELE (Communauté de Communes « Bocage Gâtinais »).

Secrétaire de séance : Béatrice JOUREL, Sténotypiste indépendante.

**DCS2015/08 : DESIGNATION DES DELEGUES TITULAIRES ET SUPPLEANTS DU SIRMOTOM
SIEGEANT AU SYTRADEM**

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil Syndical :

- VU** Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU** l'arrêté préfectoral 2014/DRCL/BCCCL/95 en date du 25 septembre 2014 portant modification des statuts du Syndicat ;
- VU** La délibération DCS2014/26 relative à la désignation des délégués titulaires et suppléants du SIRMOTOM siégeant au SYTRADEM ;
- VU** La délibération prise ce jour relative à l'installation des nouveaux membres du Conseil Syndical ;
- VU** L'article 7 des statuts du SYTRADEM, le Conseil Syndical est composé de la manière suivante :

SIRMOTOM – 11 délégués titulaires et 11 délégués suppléants
SMETOM – 12 délégués titulaires et 12 délégués suppléants

Il convient de procéder à une nouvelle désignation des représentants du SIRMOTOM siégeant au SYTRADEM.

LE CONSEIL SYNDICAL
à bulletin secret, désigne les représentants suivants :

Membres titulaires :

Monsieur JEGO Yves
Monsieur AUTHIER Bernard
Madame FAUCONNET Emmanuelle
Monsieur MUNOZ Alain
Monsieur OZOG Daniel
Monsieur CORBIN Alain
Monsieur MARTIN Denys
Monsieur FONTAINE Frédéric
Madame AUBRY Paola
Monsieur BOITEUX Jean-Michel
Madame FONTENAILLE Marie-Hélène
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

Membres suppléants :

Monsieur CHOMET Guy
Madame ROBBE Claudine
Monsieur LIEBEN Bernard
Monsieur SIMONET François
Monsieur BUZZI Damien
Monsieur CLERC Daniel
Monsieur CHIANESE Vincent
Madame CHARET Monique
Madame SAGOT Véronique
Monsieur RODRIGUEZ Alain
Monsieur ALLAIN Gérard

077-257701748-20150210-DCS2015_08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/02/2015
Publication : 09/02/2015

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



Fait et délibéré le 02 février 2015,
Pour extrait conforme,

Le Président
Yves JEGO





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL
SÉANCE DU 02 FEVRIER 2015**

N° DCS2015/09

Nombre de délégués :

- En exercice	55
- Présents	46
- Votants	47
- Représentés	01
- Absents	08

OBJET :

**DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION
D'APPEL D'OFFRES**

Date de Convocation
23 janvier 2015

Date d’Affichage
09 février 2015

L'an deux mille quinze, le 02 février à dix-huit heures, les membres du Conseil du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Monsieur Yves JEGO, Président du SIRMOTOM.

Présents : Mmes ROBBE, FAUCONNET, M.M. CHOMET, BOITEUX, Mmes AMABLE, BOUNIOUX, VILLIERS, AUBRY, représentant les communes de Balloy, Bazoches-les-Bray, Châtenay-sur-Seine, Coutençon, Egligny, Gravon, Gurcy-le-Châtel, Montigny-Lencoup, M.M. SIMARD, BERGAMASCHI, PATY, Mme DUFFAULT, M.M. CADARIO, LENARDUZZI, CORBIN, NICOLLE, DELALANDRE, POUSSEL, BUZZI, CLERC, LEDOUX, VARY, Mme MASSON, M. FONTAINE, Mme AQUILON, M.M. OLLAR, JEGO, GAULTIER, Mme DE SAINT LOUP, M.M. TROUVE, MAILLARD, Mmes FONTENAILLE, ROUSSELET représentant la Communauté de Communes « Des Deux Fleuves », M. OZOG, Mme KLEIN, M. ALLIX représentant la Communauté de Communes « Moret Seine et Loing », M.M. CHIANESE, SIMONET représentant la Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing », M. MARTIN (Communauté de Communes « Brie Nangissienne »), M. MUNOZ, Mme PORTIE, M. GOLDSTEIN, Mmes CHARET, SAGOT, M.M. CHOLLET, MAILLARD représentant la Communauté de Communes « Bocage Gâtinais ».

Représentés : M. AUTHIER représenté par Mme DE SAINT LOUP.

Absents : M. LAKAYE (Montigny-Lencoup), M. CHAUVET (La Tombe), M. LIEBEN (Villeneuve-les-Bordes), M.M. DA SILVA, CHEREAU (Communauté de Communes « Des Deux Fleuves »), M. RODRIGUEZ (Communauté de Communes « Moret Seine et Loing »), Mme GRIERE (Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing »), M. GELE (Communauté de Communes « Bocage Gâtinais »).

Secrétaire de séance : Béatrice JOUREL, Sténotypiste indépendante.

DCS2015/09 : DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil Syndical :

- VU** Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU** Le code des Marchés Publics, et notamment son article 22,
- VU** l'arrêté préfectoral 2014/DRCL/BCCCL/95 en date du 25 septembre 2014 portant modification des statuts du Syndicat ;
- VU** La délibération DCS2014/25 relative à la désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres ;
- VU** La délibération prise ce jour relative à l'installation des nouveaux membres du Conseil Syndical ;

Considérant Que la Commission d'Appel d'Offres du Syndicat est présidée de droit par Monsieur le Président,

Il convient de procéder à une nouvelle désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres.

Monsieur le Président propose d'instituer ladite commission pour toute la durée du mandat.

La liste suivante est soumise par Monsieur le Président au vote du Conseil Syndical :

Représentant du Président à la Commission d'Appel d'Offres :
Monsieur AUTHIER Bernard

Membres titulaires :

Monsieur OZOG Daniel
Monsieur MUNOZ Alain
Monsieur BUZZI Damien
Madame FONTENAILLE Mari-Hélène
Monsieur ALLAIN Gérard

Membres suppléants :

Monsieur FONTAINE Frédéric
Monsieur CHOMET Guy
Monsieur TROUVE Pierre
Monsieur RODRIGUEZ Alain
Monsieur CHEREAU Casimir

Considérant Qu'aucune autre liste n'est proposée par l'assemblée,

Le Conseil Syndical procède à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres, à la représentation proportionnelle au plus fort reste et à bulletin secret :

- Nombre d'inscrits sur la liste d'émargement : 55
 - Nombre de présents : 46
 - Nombre de votants : 47
 - Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 47
 - Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0
-
- Suffrages exprimés : 47
 - Majorité absolue : 24

La liste est donc déclarée élue pour toute la durée du mandat.

DCS2015/09 : DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

La Commission d'Appel d'Offres est composée ainsi :

Représentant du Président à la Commission d'Appel d'Offres :
Monsieur AUTHIER Bernard

Membres titulaires :

Monsieur OZOG Daniel
Monsieur MUNOZ Alain
Monsieur BUZZI Damien
Madame FONTENAILLE Mari-Hélène
Monsieur ALLAIN Gérard

Membres suppléants :

Monsieur FONTAINE Frédéric
Monsieur CHOMET Guy
Monsieur TROUVE Pierre
Monsieur RODRIGUEZ Alain
Monsieur CHEREAU Casimir

Conformément au Code des Marchés Publics, seuls ces représentants ont voix délibérative.

Peuvent participer, avec voix consultative, aux réunions de la commission d'appel d'offres :

- Un représentant du service compétent,
- Des personnalités désignées par le Président de la commission en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de l'appel d'offres,

Peuvent participer, lorsqu'ils y sont invités par le Président de la commission d'appel d'offres :

- Le comptable public,
- Un représentant du Directeur Général de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes.

Leurs observations sont consignées au procès-verbal.

Fait et délibéré le 02 février 2015,
Pour extrait conforme,

Le Président
Yves JEGO



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-257701748-20150210-DCS2015_09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/02/2015
Publication : 09/02/2015

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL
SÉANCE DU 02 FEVRIER 2015**

N° DCS2015/10

Nombre de délégués :

- En exercice	55
- Présents	46
- Votants	47
- Représentés	01
- Absents	08

OBJET :

**DESIGNATION D'UN DELEGUE TITULAIRE ET D'UN
DELEGUE SUPPLEANT AMORCE**

Date de Convocation
23 janvier 2015

Date d’Affichage
09 février 2015

L'an deux mille quinze, le 02 février à dix-huit heures, les membres du Conseil du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Monsieur Yves JEGO, Président du SIRMOTOM.

Présents : Mmes ROBBE, FAUCONNET, M.M. CHOMET, BOITEUX, Mmes AMABLE, BOUNIOUX, VILLIERS, AUBRY, représentant les communes de Balloy, Bazoches-les-Bray, Châtenay-sur-Seine, Coutençon, Egligny, Gravon, Gurcy-le-Châtel, Montigny-Lencoup, M.M. SIMARD, BERGAMASCHI, PATY, Mme DUFFAULT, M.M. CADARIO, LENARDUZZI, CORBIN, NICOLLE, DELALANDRE, POUSSEL, BUZZI, CLERC, LEDOUX, VARY, Mme MASSON, M. FONTAINE, Mme AQUILON, M.M. OLLAR, JEGO, GAULTIER, Mme DE SAINT LOUP, M.M. TROUVE, MAILLARD, Mmes FONTENAILLE, ROUSSELET représentant la Communauté de Communes « Des Deux Fleuves », M. OZOG, Mme KLEIN, M. ALLIX représentant la Communauté de Communes « Moret Seine et Loing », M.M. CHIANESE, SIMONET représentant la Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing », M. MARTIN (Communauté de Communes « Brie Nangissienne »), M. MUNOZ, Mme PORTIE, M. GOLDSTEIN, Mmes CHARET, SAGOT, M.M. CHOLLET, MAILLARD représentant la Communauté de Communes « Bocage Gâtinais ».

Représentés : M. AUTHIER représenté par Mme DE SAINT LOUP.

Absents : M. LAKAYE (Montigny-Lencoup), M. CHAUVET (La Tombe), M. LIEBEN (Villeneuve-les-Bordes), M.M. DA SILVA, CHEREAU (Communauté de Communes « Des Deux Fleuves »), M. RODRIGUEZ (Communauté de Communes « Moret Seine et Loing »), Mme GRIERE (Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing »), M. GELE (Communauté de Communes « Bocage Gâtinais »).

Secrétaire de séance : Béatrice JOUREL, Sténotypiste indépendante.

DCS2015/10 : DESIGNATION D'UN DELEGUE TITULAIRE ET D'UN DELEGUE SUPPLEANT AMORCE

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil Syndical :

L'Association AMORCE est l'association nationale qui regroupe les communes, les intercommunalités, les syndicats mixtes, les régies, les SEM, les départements, les régions, ainsi que leurs partenaires compétents en matière de gestion des déchets ménagers, des réseaux de chaleurs ou d'énergie

Cette Association est un réseau de collectivités et de professionnels, qui a pour objectif d'informer et d'échanger les expériences sur les problèmes techniques, économiques, juridiques ou fiscaux. Quels que soient les choix techniques, économiques, juridiques ou fiscaux, un contact permanent entre les collectivités territoriales responsables permet à chacune d'améliorer la qualité de sa propre gestion.

Dans le domaine de l'éolien, elle assure l'animation du réseau CLEO, qui regroupe les collectivités concernées par cette filière.

Son rôle est aussi d'élaborer et de présenter des propositions à l'Etat et aux diverses autorités et partenaires au niveau national et européen, afin de défendre les intérêts des collectivités territoriales et d'améliorer les conditions d'une bonne gestion de l'énergie et des déchets à l'échelle des territoires. Une action concertée de l'ensemble des collectivités permet ainsi de mieux défendre leurs points de vue.

Il convient donc de désigner un représentant au sein des diverses instances de l'association AMORCE ainsi qu'un suppléant.

**LE CONSEIL SYNDICAL ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉSIGNE A L'UNANIMITÉ,**

Monsieur Pierre TROUVE et Monsieur Patrick POUSSEL son suppléant, Délégués de la Communauté de Communes des Deux Fleuves, pour représenter le SIRMOTOM au sein de l'association AMORCE.

Fait et délibéré le 02 février 2015,
Pour extrait conforme,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-257701748-20150210-DCS2015_10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/02/2015

Publication : 09/02/2015

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



Le Président
Yves JEGO





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL
SÉANCE DU 13 FEVRIER 2015

N° DCS2015/11

Nombre de délégués :

- En exercice	55
- Présents	42
- Votants	44
- Représentés	02
- Absents	11

Date de Convocation

06 février 2015

Date d’Affichage

20 février 2015

OBJET :

DEBAT D’ORIENTATION BUDGETAIRE 2015

L’an deux mille quinze, le 13 février à dix-neuf heures, les membres du Conseil du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Monsieur Yves JEGO, Président du SIRMOTOM.

Présents : Mmes ROBBE, FAUCONNET, M. CHOMET, Mmes AMABLE, BOUNIOUX, AUBRY, M.M. LAKAYE, CHAUVET, LIEBEN, représentant les communes de Balloy, Bazoches-les-Bray, Châtenay-sur-Seine, Egligny, Gravon, Montigny-Lencoup, La Tombe, Villeneuve-les-Bordes, M.M. SIMARD, BERGAMASCHI, PATY, Mme DUFFAULT, M.M. CADARIO, CORBIN, NICOLLE, DELALANDRE, POUSSEL, BUZZI, CLERC, CHON, LEGROS, M. FONTAINE, Mme HONDERLIK, M.M. CHEREAU, JEGO, GAULTIER, AUTHIER, Mme DE SAINT LOUP, M.M. TROUVE, MAILLARD, Mmes FONTENAILLE, ROUSSELET représentant la Communauté de Communes « Des Deux Fleuves », M.M. OZOG, RODRIGUEZ représentant la Communauté de Communes « Moret Seine et Loing », M.M. CHIANESE, SIMONET représentant la Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing », M. MUNOZ, Mmes PORTIE, SAGOT, M.M. CHOLLET, MAILLARD représentant la Communauté de Communes « Bocage Gâtinais ».

Représentés : M. LENARDUZZI représenté par M. CADARIO, M. OLLAR représenté par M. CHEREAU.

Absents : M. BOITEUX (Coutençon), Mme VILLIERS (Gurcy-le-Châtel), M.M. DA SILVA, LEDOUX, (Communauté de Communes « Des Deux Fleuves »), Mme KLEIN, M. RICHTIN (Communauté de Communes « Moret Seine et Loing »), Mme GRIERE (Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing »), M. MARTIN (Communauté de Communes « Brie Nangissienne »), M. GELE, Mmes DUBREUCQ, CHARET (Communauté de Communes « Bocage Gâtinais »).

Secrétaire de séance : Béatrice JOUREL, Sténotypiste indépendante.

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil Syndical :

Conformément aux dispositions des articles L.2312-1, L.5211-26 du Code Général des Collectivités Territoriales, la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire est obligatoire dans les communes de 3 500 habitants et plus, les établissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants.

Ce débat doit intervenir dans les deux mois précédant le vote du Budget Primitif.

En conséquence, il est présenté au Conseil Syndical les éléments nécessaires à la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire, tels qu'ils sont retracés sur le document figurant en annexe à la présente délibération.

**LE CONSEIL SYNDICAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE A L'UNANIMITÉ,**

- I - Que le Débat d'Orientation Budgétaire pour l'année 2015 a eu lieu dans les deux mois précédant le vote du Budget Primitif.
- II - La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.
- III - Le Président du Syndicat, le Trésorier Principal, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré le 13 février 2015,
Pour extrait conforme,

Le Président
Yves JEGO

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-257701748-20150226-DCS2015_11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/02/2015

Publication : 20/02/2015

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL
SÉANCE DU 13 FEVRIER 2015

N° DCS2015/12

Nombre de délégués :

- En exercice	55
- Présents	42
- Votants	44
- Représentés	02
- Absents	11

Date de Convocation

06 février 2015

Date d’Affichage

20 février 2015

OBJET :

**FIXATION SUR LA DUREE D’AMORTISSEMENT DES
IMMOBILISATIONS**

L'an deux mille quinze, le 13 février à dix-neuf heures, les membres du Conseil du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Monsieur Yves JEGO, Président du SIRMOTOM.

Présents : Mmes ROBBE, FAUCONNET, M. CHOMET, Mmes AMABLE, BOUNIOUX, AUBRY, M.M. LAKAYE, CHAUVET, LIEBEN, représentant les communes de Balloy, Bazoches-les-Bray, Châtenay-sur-Seine, Egligny, Gravon, Montigny-Lencoup, La Tombe, Villeneuve-les-Bordes, M.M. SIMARD, BERGAMASCHI, PATY, Mme DUFFAULT, M.M. CADARIO, CORBIN, NICOLLE, DELALANDRE, POUSSEL, BUZZI, CLERC, CHON, LEGROS, M. FONTAINE, Mme HONDERLIK, M.M. CHEREAU, JEGO, GAULTIER, AUTHIER, Mme DE SAINT LOUP, M.M. TROUVE, MAILLARD, Mmes FONTENAILLE, ROUSSELET représentant la Communauté de Communes « Des Deux Fleuves », M.M. OZOG, RODRIGUEZ représentant la Communauté de Communes « Moret Seine et Loing », M.M. CHIANESE, SIMONET représentant la Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing », M. MUNOZ, Mmes PORTIE, SAGOT, M.M. CHOLLET, MAILLARD représentant la Communauté de Communes « Bocage Gâtinais ».

Représentés : M. LENARDUZZI représenté par M. CADARIO, M. OLLAR représenté par M. CHEREAU.

Absents : M. BOITEUX (Coutençon), Mme VILLIERS (Gurcy-le-Châtel), M.M. DA SILVA, LEDOUX, (Communauté de Communes « Des Deux Fleuves »), Mme KLEIN, M. RICHTIN (Communauté de Communes « Moret Seine et Loing »), Mme GRIERE (Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing »), M. MARTIN (Communauté de Communes « Brie Nangissienne »), M. GELE, Mmes DUBREUCQ, CHARET (Communauté de Communes « Bocage Gâtinais »).

Secrétaire de séance : Béatrice JOUREL, Sténotypiste indépendante.

DCS2015/12 : FIXATION SUR LA DUREE D'AMORTISSEMENT DES IMMOBLISATIONS

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2321-2-27 ;
- VU** la Loi n° 94-504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales ;
- VU** le Décret n° 96-523 du 13 juin 1996 pris pour l'application de l'article L. 2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

CONSIDÉRANT que la dernière délibération du Conseil Syndical sur les durées d'amortissement remonte au 19 octobre 2012, il convient aujourd'hui de la compléter.

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil Syndical :

Sont proposées les durées d'amortissement suivantes, qui s'appliqueront aux amortissements pratiqués à compter de l'exercice 2015 :

Frais d'études	(2031)	5 ans
Concessions et droits similaires (logiciel, licence...)	(2051)	1 à 3 ans
Autres agencements et aménagements de terrains	(2128)	3 à 5 ans
Installations générales, agencements, aménagements des constructions	(2135)	10 à 20 ans
Autre matériel et outillage technique	(2158)	5 à 10 ans
Matériel de bureau et matériel informatique	(2183)	3 à 10 ans
Autres immobilisations corporelles	(2188)	3 à 5 ans
Les biens de faible valeur dont le seuil unitaire est inférieur à 500 € H.T		1 an

**LE CONSEIL SYNDICAL ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE A L'UNANIMITÉ,**

- I. D'approuver la nouvelle proposition de durée d'amortissement des biens.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-257701748-20150226-DCS2015_12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/02/2015

Publication : 20/02/2015

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



Fait et délibéré le 13 février 2015,
Pour extrait conforme,

Le Président
Yves JEGO





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL
SÉANCE DU 13 FEVRIER 2015

N° DCS2015/13

Nombre de délégués :

- En exercice	55
- Présents	42
- Votants	44
- Représentés	02
- Absents	11

Date de Convocation

06 février 2015

Date d’Affichage

20 février 2015

OBJET :

**CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION POUR
L’ANNEE 2015**

L'an deux mille quinze, le 13 février à dix-neuf heures, les membres du Conseil du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Monsieur Yves JEGO, Président du SIRMOTOM.

Présents : Mmes ROBBE, FAUCONNET, M. CHOMET, Mmes AMABLE, BOUNIOUX, AUBRY, M.M. LAKAYE, CHAUVET, LIEBEN, représentant les communes de Balloy, Bazoches-les-Bray, Châtenay-sur-Seine, Egligny, Gravon, Montigny-Lencoup, La Tombe, Villeneuve-les-Bordes, M.M. SIMARD, BERGAMASCHI, PATY, Mme DUFFAULT, M.M. CADARIO, CORBIN, NICOLLE, DELALANDRE, POUSSEL, BUZZI, CLERC, CHON, LEGROS, M. FONTAINE, Mme HONDERLIK, M.M. CHEREAU, JEGO, GAULTIER, AUTHIER, Mme DE SAINT LOUP, M.M. TROUVE, MAILLARD, Mmes FONTENAILLE, ROUSSELET représentant la Communauté de Communes « Des Deux Fleuves », M.M. OZOG, RODRIGUEZ représentant la Communauté de Communes « Moret Seine et Loing », M.M. CHIANESE, SIMONET représentant la Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing », M. MUNOZ, Mmes PORTIE, SAGOT, M.M. CHOLLET, MAILLARD représentant la Communauté de Communes « Bocage Gâtinais ».

Représentés : M. LENARDUZZI représenté par M. CADARIO, M. OLLAR représenté par M. CHEREAU.

Absents : M. BOITEUX (Coutençon), Mme VILLIERS (Gurcy-le-Châtel), M.M. DA SILVA, LEDOUX, (Communauté de Communes « Des Deux Fleuves »), Mme KLEIN, M. RICHTIN (Communauté de Communes « Moret Seine et Loing »), Mme GRIERE (Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing »), M. MARTIN (Communauté de Communes « Brie Nangissienne »), M. GELE, Mmes DUBREUCQ, CHARET (Communauté de Communes « Bocage Gâtinais »).

Secrétaire de séance : Béatrice JOUREL, Sténotypiste indépendante.

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil Syndical :

Les services du pôle carrière du Centre de Gestion de Seine-et-Marne proposent des services de conseil et d'accompagnement auprès des collectivités territoriales.

Afin de simplifier le formalisme du conventionnement, le Centre de Gestion propose une convention type commune à toutes les prestations, permettant l'accès à la totalité des offres de service via un seul document. Sa signature n'engage pas financièrement le signataire, seule une demande de prestation incluse dans la convention fait l'objet d'une tarification.

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et notamment les articles 22, 24 et 25, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU la délibération du conseil d'administration du centre de gestion de Seine et Marne du 06 octobre 2014 approuvant les tarifs des prestations facultatives du pôle carrière,

CONSIDERANT QUE les prestations proposées par le Centre de Gestion de Seine-et-Marne correspondent aux besoins de la collectivité,

Choix des prestations	PRESTATIONS R.H.		Tarifs 2015
Prestation « avancement d'échelon » : forfait annuel			
<input checked="" type="checkbox"/>	Collectivités de 1 à 20 agents		30.00 €
<input type="checkbox"/>	Collectivités de 21 à 49 agents		50.00 €
Prestation « avancement de grade » : forfait annuel			
<input checked="" type="checkbox"/>	Collectivités de 1 à 20 agents		30.00 €
<input type="checkbox"/>	Collectivités de 21 à 49 agents		60.00 €
Prestation « assurance chômage » : forfait par dossier instruit			
<input type="checkbox"/>	Etude d'une demande de droits à indemnisation		130.00 €
<input type="checkbox"/>	Révision d'un dossier déjà instruit		20.00 €
Prestation « ateliers du statut » : forfait par participant			
<input checked="" type="checkbox"/>	Au CDG	Session pédagogique d'une demi-journée	130.00 €
		Session pédagogique d'une journée	260.00 €
<input checked="" type="checkbox"/>	En intra	Session pédagogique d'une demi-journée	150.00 €
		Session pédagogique d'une journée	300.00 €
Prestation « examen du dossier individuel et accompagnement projets RH »			
<input checked="" type="checkbox"/>	Taux horaire d'intervention		35.00 €

Prestation accompagnement individualisé			
<input checked="" type="checkbox"/>		Taux horaire d'intervention	35.00 €
Prestation « ateliers retraite : montage de dossiers et réglementation » forfait par participant			
<input checked="" type="checkbox"/>	Au CDG	Session pédagogique d'une demi-journée	70.00 €
		Session pédagogique d'une journée	140.00 €
<input checked="" type="checkbox"/>	En intra	Session pédagogique d'une demi-journée	90.00 €
		Session pédagogique d'une journée	180.00 €
Prestation « ateliers retraite : utilisation des applications informatiques de la CNRACL » : forfait par participant			
<input checked="" type="checkbox"/>		Session pédagogique d'une demi-journée	80.00 €
<input checked="" type="checkbox"/>		Session pédagogique d'une journée	160.00 €

LE CONSEIL SYNDICAL ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE A L'UNANIMITÉ,

D'autoriser Monsieur le Président à :

- Signer la convention prévue à cet effet,
- Adhérer aux prestations détaillées ci-dessus,
- Inscrire les dépenses correspondantes au budget.

Fait et délibéré le 13 février 2015,
Pour extrait conforme,

Le Président
Yves JEGO



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-257701748-20150302-DCS2015_13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/03/2015
Publication : 20/02/2015

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL
SÉANCE DU 13 FEVRIER 2015

N° DCS2015/14

Nombre de délégués :

- En exercice	55
- Présents	42
- Votants	44
- Représentés	02
- Absents	11

Date de Convocation

06 février 2015

Date d’Affichage

20 février 2015

OBJET :

**INFORMATION SUR LA LISTE DES MARCHES PUBLICS
CONCLUS POUR L’ANNEE 2014**

L'an deux mille quinze, le 13 février à dix-neuf heures, les membres du Conseil du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Monsieur Yves JEGO, Président du SIRMOTOM.

Présents : Mmes ROBBE, FAUCONNET, M. CHOMET, Mmes AMABLE, BOUNIOUX, AUBRY, M.M. LAKAYE, CHAUVET, LIEBEN, représentant les communes de Balloy, Bazoches-les-Bray, Châtenay-sur-Seine, Egligny, Gravon, Montigny-Lencoup, La Tombe, Villeneuve-les-Bordes, M.M. SIMARD, BERGAMASCHI, PATY, Mme DUFFAULT, M.M. CADARIO, CORBIN, NICOLLE, DELALANDRE, POUSSEL, BUZZI, CLERC, CHON, LEGROS, M. FONTAINE, Mme HONDERLIK, M.M. CHEREAU, JEGO, GAULTIER, AUTHIER, Mme DE SAINT LOUP, M.M. TROUVE, MAILLARD, Mmes FONTENAILLE, ROUSSELET représentant la Communauté de Communes « Des Deux Fleuves », M.M. OZOG, RODRIGUEZ représentant la Communauté de Communes « Moret Seine et Loing », M.M. CHIANESE, SIMONET représentant la Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing », M. MUNOZ, Mmes PORTIE, SAGOT, M.M. CHOLLET, MAILLARD représentant la Communauté de Communes « Bocage Gâtinais ».

Représentés : M. LENARDUZZI représenté par M. CADARIO, M. OLLAR représenté par M. CHEREAU.

Absents : M. BOITEUX (Coutençon), Mme VILLIERS (Gurcy-le-Châtel), M.M. DA SILVA, LEDOUX, (Communauté de Communes « Des Deux Fleuves »), Mme KLEIN, M. RICHTIN (Communauté de Communes « Moret Seine et Loing »), Mme GRIERE (Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing »), M. MARTIN (Communauté de Communes « Brie Nangissienne »), M. GELE, Mmes DUBREUCQ, CHARET (Communauté de Communes « Bocage Gâtinais »).

Secrétaire de séance : Béatrice JOUREL, Sténotypiste indépendante.

**DCS2015/14 : INFORMATION SUR LA LISTE DES MARCHES PUBLICS CONCLUS
POUR L'ANNEE 2014**

Monsieur le Président expose aux membres du Comité Syndical :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2121-19,

VU le Code des Marchés Publics, notamment l'article 133,

Considérant que les informations sur la liste des marchés conclus l'année précédente font l'objet d'une publication au cours du premier trimestre de chaque année,

Il est proposé au Conseil Syndical de prendre connaissance de la liste des marchés publics conclus pendant l'année 2014 et du nom des attributaires :

Objet du marché	Date de notification	Montant	Attributaire
Location longue durée de deux véhicules Lot 1 – Scénic	26/03/2014	12 234.96 €	DIAC LOCATION
Location longue durée de deux véhicules Lot 2 Kangoo	26/03/2014	12 281.28 €	DIAC LOCATION
Mission de contrôle technique dans le cadre des travaux de construction d'une recyclerie-ressourcerie à Montereau-Fault-Yonne, agrandissement et mise aux normes des déchetteries existantes de Montereau et de Voulx	01/04/2014	34 712.50 €	QUALICONSULT
Exploitation des déchetteries	15/04/2014	3 393 572.60 €	COVED
Fourniture de conteneurs d'apport volontaire semi-enterrés	15/05/2014	143 674.72 €	PLASTIC OMNIUM
Mission géotechnique dans le cadre des travaux de construction d'une recyclerie-ressourcerie à Montereau-Fault-Yonne, agrandissement et mise aux normes des déchettes existantes de Montereau et de Voulx	04/06/2014	27 440.00 €	ABROTEC
Mise en sécurité de la déchetterie de Montereau-Fault-Yonne	29/07/2014	25 234.10 €	EPICURE SAS
Mission de coordination sécurité et protection de la santé dans le cadre des travaux de construction d'une recyclerie-ressourcerie à Montereau-Fault-Yonne, agrandissement et mise aux normes des déchettes existantes de Montereau et de Voulx	12/11/2014	12 300.00 €	BUREAU VERITAS
Fourniture de bacs pour les collectes	18/11/2014	84425.00 €	CITEC ENVIRONNEMENT

**DCS2015/14 : INFORMATION SUR LA LISTE DES MARCHES PUBLICS CONCLUS
POUR L'ANNEE 2014**

La liste est publiée sur le profil acheteur achatpublic.com.

Monsieur le Président est chargé en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente communication.

Fait et délibéré le 13 février 2015,
Pour extrait conforme,

Le Président
Yves JEGO



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-257701748-20150226-DCS2015_14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/02/2015
Publication : 20/02/2015

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL
SÉANCE DU 13 FEVRIER 2015

N° DCS2015/15

Nombre de délégués :

- En exercice	55
- Présents	42
- Votants	44
- Représentés	02
- Absents	11

Date de Convocation

06 février 2015

Date d’Affichage

20 février 2015

OBJET :

**CONVENTION DE COLLECTE SEPARÉE DES DECHETS
D’EQUIPEMENTS ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES
MENAGERS (DEEE) AVEC L’ORGANISME OCAD3E**

L’an deux mille quinze, le 13 février à dix-neuf heures, les membres du Conseil du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Monsieur Yves JEGO, Président du SIRMOTOM.

Présents : Mmes ROBBE, FAUCONNET, M. CHOMET, Mmes AMABLE, BOUNIOUX, AUBRY, M.M. LAKAYE, CHAUVET, LIEBEN, représentant les communes de Balloy, Bazoches-les-Bray, Châtenay-sur-Seine, Egligny, Gravon, Montigny-Lencoup, La Tombe, Villeneuve-les-Bordes, M.M. SIMARD, BERGAMASCHI, PATY, Mme DUFFAULT, M.M. CADARIO, CORBIN, NICOLLE, DELALANDRE, POUSSEL, BUZZI, CLERC, CHON, LEGROS, M. FONTAINE, Mme HONDERLIK, M.M. CHEREAU, JEGO, GAULTIER, AUTHIER, Mme DE SAINT LOUP, M.M. TROUVE, MAILLARD, Mmes FONTENAILLE, ROUSSELET représentant la Communauté de Communes « Des Deux Fleuves », M.M. OZOG, RODRIGUEZ représentant la Communauté de Communes « Moret Seine et Loing », M.M. CHIANESE, SIMONET représentant la Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing », M. MUNOZ, Mmes PORTIE, SAGOT, M.M. CHOLLET, MAILLARD représentant la Communauté de Communes « Bocage Gâtinais ».

Représentés : M. LENARDUZZI représenté par M. CADARIO, M. OLLAR représenté par M. CHEREAU.

Absents : M. BOITEUX (Coutençon), Mme VILLIERS (Gurcy-le-Châtel), M.M. DA SILVA, LEDOUX, (Communauté de Communes « Des Deux Fleuves »), Mme KLEIN, M. RICHTIN (Communauté de Communes « Moret Seine et Loing »), Mme GRIERE (Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing »), M. MARTIN (Communauté de Communes « Brie Nangissienne »), M. GELE, Mmes DUBREUCQ, CHARET (Communauté de Communes « Bocage Gâtinais »).

Secrétaire de séance : Béatrice JOUREL, Sténotypiste indépendante.

DCS2015/15 : CONVENTION DE COLLECTE SEPARÉE DES DECHETS D'EQUIPEMENTS ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES MENAGERS (DEEE) AVEC L'ORGANISME OCAD3E

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil Syndical :

OCAD3E a obtenu le renouvellement de son agrément comme éco-organisme coordonnateur pour les DEEE ménagers pour la période 2015-2020 - sur la base d'un nouveau cahier des charges et d'un nouveau barème. L'arrêté a été signé le 24 décembre 2014 par le Ministère de l'écologie, le Ministère de l'intérieur et le Ministère de l'économie.

Les évolutions pour la période 2015-2020 s'inscrivent dans le respect des missions fondamentales d'OCAD3E d'assurer auprès des collectivités l'intermédiation administrative et financière, afin de leur offrir une interface unique garantissant :

- la contractualisation pour une couverture universelle du territoire,
- la continuité du service d'enlèvement et du versement des soutiens financiers.

Parallèlement, l'OCAD3E conserve sa mission de coordination de la filière s'agissant :

- du suivi des obligations de la filière DEEE (Déchets d'Équipement Électrique et Electronique) ménagers,
- de l'harmonisation de la communication des éco-organismes et des (éventuels) systèmes individuels,
- de la coordination des études techniques d'intérêt général.

Au 31 décembre 2014, en accord avec les associations qui représentent les collectivités et le Ministère de l'Écologie, OCAD3E a décidé de résilier de façon anticipée la convention qui le lie avec le SIRMOTOM, et de solliciter la signature d'une nouvelle convention dont la durée coïncidera avec la durée du nouvel agrément d'OCAD3E du 01/01/2015 au 31/12/2020.

Le nouveau barème des soutiens s'applique automatiquement à toutes les collectivités signataires par le simple fait de la publication de l'arrêté relatif au cahier des charges d'agrément OCAD3E et des barèmes des soutiens financiers qui lui sont annexés.

Les évolutions portent sur l'ajout de définitions, l'affirmation du principe de continuité des enlèvements, la procédure de paiement des compensations, la possibilité d'obtenir un container prépayé, l'introduction de la notion de collecte de proximité, les nouvelles dispositions relatives à la protection du gisement DEEE (marquage), la prise d'effet et la durée de la convention.

Les évolutions concernent également le barème et ont un impact financier sur le calcul des compensations allouées à votre collectivité :

- augmentation de l'ordre de 20 % en valeur des soutiens financiers aux collectivités compte tenu de l'élargissement de leur base de calcul notamment pour le forfait et les soutiens sécurité,

**DCS2015/15 : CONVENTION DE COLLECTE SEPARÉE DES DECHETS D'EQUIPEMENTS
ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES MENAGERS (DEEE) AVEC L'ORGANISME OCAD3E**

- simplification des critères d'éligibilité et d'accès,
- renforcement des mesures de lutte contre les vols et pillages des DEEE,
- dans le cadre des collectes de proximité organisées par l'éco-organisme référent, allocation d'un soutien au titre des agents d'accueil.

**LE CONSEIL SYNDICAL ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE A L'UNANIMITÉ,**

D'autoriser Monsieur le Président à signer la nouvelle convention avec l'éco-organisme OCAD3E et l'ensemble des documents s'y rapportant.

Fait et délibéré le 13 février 2015,
Pour extrait conforme,

Le Président
Yves JEGO



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-257701748-20150226-DCS2015-15-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/02/2015
Publication : 20/02/2015

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL
SÉANCE DU 13 FEVRIER 2015

N° DCS2015/16

Nombre de délégués :

- En exercice	55
- Présents	42
- Votants	44
- Représentés	02
- Absents	11

Date de Convocation

06 février 2015

Date d’Affichage

20 février 2015

OBJET :

**CONVENTION DE REPRISE DES LAMPES USAGEES
COLLECTEES AVEC OCAD3E ET RECYLUM**

L'an deux mille quinze, le 13 février à dix-neuf heures, les membres du Conseil du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Monsieur Yves JEGO, Président du SIRMOTOM.

Présents : Mmes ROBBE, FAUCONNET, M. CHOMET, Mmes AMABLE, BOUNIOUX, AUBRY, M.M. LAKAYE, CHAUVET, LIEBEN, représentant les communes de Balloy, Bazoches-les-Bray, Châtenay-sur-Seine, Egligny, Gravon, Montigny-Lencoup, La Tombe, Villeneuve-les-Bordes, M.M. SIMARD, BERGAMASCHI, PATY, Mme DUFFAULT, M.M. CADARIO, CORBIN, NICOLLE, DELALANDRE, POUSSEL, BUZZI, CLERC, CHON, LEGROS, M. FONTAINE, Mme HONDERLIK, M.M. CHEREAU, JEGO, GAULTIER, AUTHIER, Mme DE SAINT LOUP, M.M. TROUVE, MAILLARD, Mmes FONTENAILLE, ROUSSELET représentant la Communauté de Communes « Des Deux Fleuves », M.M. OZOG, RODRIGUEZ représentant la Communauté de Communes « Moret Seine et Loing », M.M. CHIANESE, SIMONET représentant la Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing », M. MUNOZ, Mmes PORTIE, SAGOT, M.M. CHOLLET, MAILLARD représentant la Communauté de Communes « Bocage Gâtinais ».

Représentés : M. LENARDUZZI représenté par M. CADARIO, M. OLLAR représenté par M. CHEREAU.

Absents : M. BOITEUX (Coutençon), Mme VILLIERS (Gurcy-le-Châtel), M.M. DA SILVA, LEDOUX, (Communauté de Communes « Des Deux Fleuves »), Mme KLEIN, M. RICHTIN (Communauté de Communes « Moret Seine et Loing »), Mme GRIERE (Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing »), M. MARTIN (Communauté de Communes « Brie Nangissienne »), M. GELE, Mmes DUBREUCQ, CHARET (Communauté de Communes « Bocage Gâtinais »).

Secrétaire de séance : Béatrice JOUREL, Sténotypiste indépendante.

**DCS2015/16 : CONVENTION DE REPRISE DES LAMPES USAGEES COLLECTEES
AVEC OCAD3E ET RECYLUM**

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil Syndical :

OCAD3E a présenté sa demande de renouvellement d'agrément en Commission Consultative d'Agrément, le 7 novembre dernier, en présence du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, du Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités Territoriales et du Ministère de l'Economie. L'arrêté d'agrément a été signé le 24 décembre 2014.

Le cahier des charges se rapportant à cet agrément concerne notamment les lampes usagées.

En effet, les lampes sont des équipements électriques particuliers :

- Elles sont utilisées partout et par tous (collectivités locales, professionnels, ménages et assimilés, ...);
- Ce sont des déchets fragiles qui ne peuvent être collectés en mélange avec les autres DEEE ;
- Leur faible consommation électrique et leur durée de vie en font des produits écologiquement vertueux dont les Pouvoirs Publics encouragent activement l'utilisation.

C'est pour cela qu'un arrêté du 13 juillet 2006 dispose que toutes les lampes usagées relèvent du statut de déchet ménager et qu'un éco-organisme dédié aux lampes a été agréé le 15 novembre 2006 par arrêté ministériel.

Fort de cette situation, plus de 750 producteurs de lampes adhérents à Récyllum se sont engagés auprès des représentants (Association des Maires de France, AMORCE et le Centre National du Recyclage) à :

- Assurer l'enlèvement et le recyclage des lampes usagées collectées séparément par les collectivités locales, indépendamment du statut de leur utilisateur ;
- Participer au financement de la communication mise en œuvre par les collectivités locales ;
- Financer partiellement l'éventuelle création d'un local DMS nécessaire au stockage des lampes.

Au 31 décembre 2014, En accord avec les associations qui représentent les collectivités et le Ministère de l'Ecologie, Récyllum a décidé de résilier de façon anticipée la convention qui lie avec le SIRMOTOM et de solliciter la signature de la nouvelle convention dont la durée coïncidera avec la durée du nouvel agrément d'OCAD3E du 01/01/2015 au 31/12/2020.

Le nouveau barème des soutiens s'applique automatiquement à toutes les collectivités signataires par le simple fait de la publication de l'arrêté relatif au cahier des charges d'agrément OCAD3E et des barèmes des soutiens financiers qui lui sont annexés.

**DCS2015/16 : CONVENTION DE REPRISE DES LAMPES USAGEES COLLECTEES
AVEC OCAD3E ET RECYLUM**

Les grandes lignes du barème 2015-2020 de la filière Lampes sont :

- **Soutien à l'investissement :**

La collectivité peut bénéficier d'un soutien de 750 € pour l'achat d'une "armoire" DMS (Déchets Ménagers Spéciaux) ou construction d'un local permettant le stockage des conteneurs de lampes usagées à l'abri des intempéries sous certaines conditions.

- **Communication :**

La collectivité peut bénéficier de soutien à la mise à jour:

- du guide du tri des déchets destiné aux habitants ;

Un soutien forfaitaire de 500 € pour la création ou mise à jour dans le guide de tri distribué par la collectivité partenaire aux usagers, d'un espace dédié à la collecte séparée des lampes usagées en déchèterie, respectant le cahier des charges Récylum (présence de visuels de lampes transmis par Récylum, informations relatives aux déchèteries participantes, information sur la reprise obligatoire des lampes par les distributeurs, lien vers l'outil de géolocalisation des points de collecte de lampes du site internet Récylum ...) ;

- du site Internet relatif aux conditions de collecte séparées des déchets ;

Un soutien forfaitaire de 1.000 € pour la création ou la mise à jour d'une page du site Internet de la collectivité partenaire dédiée à la collecte séparée des lampes usagées en déchèterie, respectant le cahier des charges de Récylum (présence de visuels de lampes transmis par Récylum, informations relatives aux déchèteries participantes, information sur la reprise obligatoire des lampes par les distributeurs, lien vers l'outil de géolocalisation des points de collecte de lampes du site internet Récylum ...).

**LE CONSEIL SYNDICAL ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE A L'UNANIMITÉ,**

D'autoriser Monsieur le Président à signer les nouvelles conventions avec l'organisme coordonnateur agréé, OCAD3E, et l'éco-organisme spécialisé, RECYLUM, et l'ensemble des documents s'y rapportant.

Fait et délibéré le 13 février 2015,
Pour extrait conforme,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-257701748-20150226-DCS2015_16-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/02/2015

Publication : 20/02/2015

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



Le Président





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL
SÉANCE DU 13 FEVRIER 2015

N° DCS2015/17

Nombre de délégués :

- En exercice	55
- Présents	42
- Votants	44
- Représentés	02
- Absents	11

OBJET :

**DESIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS
SPECIALISEES**

Date de Convocation
06 février 2015

Date d’Affichage
20 février 2015

L’an deux mille quinze, le 13 février à dix-neuf heures, les membres du Conseil du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Monsieur Yves JEGO, Président du SIRMOTOM.

Présents : Mmes ROBBE, FAUCONNET, M. CHOMET, Mmes AMABLE, BOUNIOUX, AUBRY, M.M. LAKAYE, CHAUVET, LIEBEN, représentant les communes de Balloy, Bazoches-les-Bray, Châtenay-sur-Seine, Egligny, Gravon, Montigny-Lencoup, La Tombe, Villeneuve-les-Bordes, M.M. SIMARD, BERGAMASCHI, PATY, Mme DUFFAULT, M.M. CADARIO, CORBIN, NICOLLE, DELALANDRE, POUSSEL, BUZZI, CLERC, CHON, LEGROS, M. FONTAINE, Mme HONDERLIK, M.M. CHEREAU, JEGO, GAULTIER, AUTHIER, Mme DE SAINT LOUP, M.M. TROUVE, MAILLARD, Mmes FONTENAILLE, ROUSSELET représentant la Communauté de Communes « Des Deux Fleuves », M.M. OZOG, RODRIGUEZ représentant la Communauté de Communes « Moret Seine et Loing », M.M. CHIANESE, SIMONET représentant la Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing », M. MUNOZ, Mmes PORTIE, SAGOT, M.M. CHOLLET, MAILLARD représentant la Communauté de Communes « Bocage Gâtinais ».

Représentés : M. LENARDUZZI représenté par M. CADARIO, M. OLLAR représenté par M. CHEREAU.

Absents : M. BOITEUX (Coutençon), Mme VILLIERS (Gurcy-le-Châtel), M.M. DA SILVA, LEDOUX, (Communauté de Communes « Des Deux Fleuves »), Mme KLEIN, M. RICHTIN (Communauté de Communes « Moret Seine et Loing »), Mme GRIERE (Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing »), M. MARTIN (Communauté de Communes « Brie Nangissienne »), M. GELE, Mmes DUBREUCQ, CHARET (Communauté de Communes « Bocage Gâtinais »).

Secrétaire de séance : Béatrice JOUREL, Sténotypiste indépendante.

DCS2015/17 : DESIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS SPECIALISEES

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil Syndical :

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant Le renouvellement du Conseil Syndical suite aux élections municipales,

Considérant Le volume des affaires à traiter par le SIRMOTOM et les décisions importantes à prendre, il convient de former 4 commissions : Finances, Affaires Techniques, Affaires Générales-Personnel, et Communication, nécessaires pour le bon fonctionnement et à l'organisation du Syndicat,

Considérant Que les commissions Finances, Affaires Techniques, Affaires Générales – Personnel, et Communication, du Syndicat sont présidées de droit par Monsieur le Président, ou le Vice-Président en charge de la délégation,

Considérant Les propositions de Monsieur le Président de désigner les membres des commissions Finances, Affaires Techniques, Affaires Générales –Personnel, et Communication, ainsi qu'il suit :

Commission Finances :

- Monsieur DELALANDRE Laurent
- Madame AQUILON Dominique
- Madame DUFFAULT Annie
- Monsieur CORBIN Alain
- Monsieur MUNOZ Alain
- Monsieur FONTAINE Frédéric
- Monsieur BOITEUX Jean-Michel
- Madame VILLIERS Nadine
- Monsieur AUTHIER Bernard
- Monsieur TROUVE Pierre

Commission Affaires Techniques :

- Monsieur DELALANDRE Laurent
- Madame AMABLE Christelle
- Monsieur OZOG Daniel
- Monsieur OLLAR Michel
- Monsieur CORBIN Alain
- Monsieur MUNOZ Alain
- Madame VILLIERS Nadine
- Monsieur AUTHIER Bernard
- Monsieur CADARIO Stéphane
- Monsieur CHEREAU Casimir

Commission Affaires Générales – Personnel :

- Monsieur POUSSEL Patrick
- Monsieur CHOMET Guy
- Madame ROBBE Claudine
- Monsieur NICOLLE Pierre
- Monsieur AUTHIER Bernard
- Monsieur SIMONET François
- Madame AUBRY Paola

Commission Communication :

- Monsieur POUSSEL Patrick
- Madame AUBRY Paola
- Monsieur BOITEUX Jean-Michel
- Monsieur RICHETIN Guy
- Madame AQUILON Dominique
- Madame AMABLE Christelle
- Monsieur SIMONET François
- Madame ROBBE Claudine
- Madame BOUNIOUX Janine
- Monsieur FONTAINE Frédéric
- Monsieur LENARDUZZI Axel

Le Conseil Syndical procède à l'élection des membres des commissions des commissions Finances, Affaires Techniques, Affaires Générales –Personnel, et Communication, à bulletin secret :

- Nombre d'inscrits sur la liste d'émargement : 55
 - Nombre de présents : 42
 - Nombre de votants : 44
 - Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 44
 - Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0
-
- Suffrages exprimés : 44
 - Majorité absolue : 23

Les listes sont donc déclarées élues pour toute la durée du mandat.

Les commissions des commissions Finances, Affaires Techniques, Affaires Générales – Personnel, et Communication sont composées ainsi :

Commission Finances :

- **1^{ère} Vice-Présidente : Madame Marie-Claude DE SAINT LOUP**
- Monsieur DELALANDRE Laurent
- Madame AQUILON Dominique
- Madame DUFFAULT Annie
- Monsieur CORBIN Alain
- Monsieur MUNOZ Alain
- Monsieur FONTAINE Frédéric
- Monsieur BOITEUX Jean-Michel
- Madame VILLIERS Nadine
- Monsieur AUTHIER Bernard
- Monsieur TROUVE Pierre

Commission Affaires Techniques :

- 2^{ème} Vice-Président : Monsieur Frédéric FONTAINE
- Monsieur DELALANDRE Laurent
- Madame AMABLE Christelle
- Monsieur OZOG Daniel
- Monsieur OLLAR Michel
- Monsieur CORBIN Alain
- Monsieur MUNOZ Alain
- Madame VILLIERS Nadine
- Monsieur AUTHIER Bernard
- Monsieur CADARIO Stéphane
- Monsieur CHEREAU Casimir

Commission Affaires Générales – Personnel :

- 3^{ème} Vice-Président : Monsieur Daniel CLERC
- Monsieur POUSSEL Patrick
- Monsieur CHOMET Guy
- Madame ROBBE Claudine
- Monsieur NICOLLE Pierre
- Monsieur AUTHIER Bernard
- Monsieur SIMONET François
- Madame AUBRY Paola

Commission Communication :

- 4^{ème} Vice-Président : Monsieur Gérard ALLAIN
- Monsieur POUSSEL Patrick
- Madame AUBRY Paola
- Monsieur BOITEUX Jean-Michel
- Monsieur RICHETIN Guy
- Madame AQUILON Dominique
- Madame AMABLE Christelle
- Monsieur SIMONET François
- Madame ROBBE Claudine
- Madame BOUNIOUX Janine
- Monsieur FONTAINE Frédéric
- Monsieur LENARDUZZI Axel

Peuvent participer, avec voix consultative, aux réunions des commissions permanentes ou spéciales : un représentant du service compétent, des personnalités désignées par le Président de la commission en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet du dossier.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-257701748-20150302-DCS2015_17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/03/2015
Publication : 20/02/2015

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



Fait et délibéré le 13 février 2015,
Pour extrait conforme,

Le Président
Yves JEGO





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL
SÉANCE DU 13 FEVRIER 2015

N° DCS2015/18

Nombre de délégués :

- En exercice	55
- Présents	42
- Votants	44
- Représentés	02
- Absents	11

Date de Convocation

06 février 2015

Date d'Affichage

20 février 2015

OBJET :

**DEMANDE DE SUBVENTION SOLLICITEE AUPRES DU
CONSEIL GENERAL DE SEINE ET MARNE POUR LA
CREATION D'UNE RESSOURCERIE-RECYCLERIE**

L'an deux mille quinze, le 13 février à dix-neuf heures, les membres du Conseil du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Monsieur Yves JEGO, Président du SIRMOTOM.

Présents : Mmes ROBBE, FAUCONNET, M. CHOMET, Mmes AMABLE, BOUNIOUX, AUBRY, M.M. LAKAYE, CHAUVET, LIEBEN, représentant les communes de Balloy, Bazoches-les-Bray, Châtenay-sur-Seine, Egligny, Gravon, Montigny-Lencoup, La Tombe, Villeneuve-les-Bordes, M.M. SIMARD, BERGAMASCHI, PATY, Mme DUFFAULT, M.M. CADARIO, CORBIN, NICOLLE, DELALANDRE, POUSSEL, BUZZI, CLERC, CHON, LEGROS, M. FONTAINE, Mme HONDERLIK, M.M. CHEREAU, JEGO, GAULTIER, AUTHIER, Mme DE SAINT LOUP, M.M. TROUVE, MAILLARD, Mmes FONTENAILLE, ROUSSELET représentant la Communauté de Communes « Des Deux Fleuves », M.M. OZOG, RODRIGUEZ représentant la Communauté de Communes « Moret Seine et Loing », M.M. CHIANESE, SIMONET représentant la Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing », M. MUNOZ, Mmes PORTIE, SAGOT, M.M. CHOLLET, MAILLARD représentant la Communauté de Communes « Bocage Gâtinais ».

Représentés : M. LENARDUZZI représenté par M. CADARIO, M. OLLAR représenté par M. CHEREAU.

Absents : M. BOITEUX (Coutençon), Mme VILLIERS (Gurcy-le-Châtel), M.M. DA SILVA, LEDOUX, (Communauté de Communes « Des Deux Fleuves »), Mme KLEIN, M. RICHTIN (Communauté de Communes « Moret Seine et Loing »), Mme GRIERE (Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing »), M. MARTIN (Communauté de Communes « Brie Nangissienne »), M. GELE, Mmes DUBREUCQ, CHARET (Communauté de Communes « Bocage Gâtinais »).

Secrétaire de séance : Béatrice JOUREL, Sténotypiste indépendante.

**DCS2015/18 : DEMANDE DE SUBVENTION SOLLICITEE AUPRES DU CONSEIL GENERAL DE SEINE
ET MARNE POUR LA CREATION D'UNE RESSOURCERIE-RECYCLERIE**

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil Syndical :

Le SIRMOTOM travaille actuellement sur un projet de ressourcerie/recyclerie.

Les investissements engagés pourraient être soutenus par des aides venant notamment du Conseil Général de Seine-et-Marne.

**LE CONSEIL SYNDICAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE A L'UNANIMITÉ,**

D'autoriser Monsieur le Président à solliciter les subventions auprès du Conseil Général de Seine-et-Marne, et à signer tous les documents relatifs à ces demandes de subventions.

Fait et délibéré le 13 février 2015,
Pour extrait conforme,

Le Président
Yves JEGO



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-257701748-20150226-DCS2015_18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/02/2015

Publication : 20/02/2015

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL
SÉANCE DU 27 MARS 2015

N° DCS2015/19

Nombre de délégués :

- En exercice	55
- Présents	41
- Votants	44
- Représentés	03
- Absents	11

OBJET :
VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015

Date de Convocation
19 mars 2015

Date d’Affichage
03 avril 2015

L’an deux mille quinze, le 27 mars à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Monsieur Yves JEGO, Président du SIRMOTOM.

Présents : Mmes ROBBE, PIQUOIS, M. CHOMET, Mmes AMABLE, BOUNIOUX, AUBRY, M.M. CHAUVET, YWANNE, représentant les communes de Balloy, Bazoches-les-Bray, Châtenay-sur-Seine, Egligny, Gravon, Montigny-Lencoup, La Tombe, Villeneuve-les-Bordes, M.M. SIMARD, PATY, Mme DUFFAULT, M.M. CADARIO, CORBIN, NICOLLE, DELALANDRE, POUSSEL, CLERC, VARY, Mme MASSON, M. FONTAINE, Mme HONDERLIK, M.M. CHEREAU, JEGO, GAULTIER, AUTHIER, Mme DE SAINT LOUP, M.M. TROUVE, MAILLARD, Mme ROUSSELET représentant la Communauté de Communes « Des Deux Fleuves », M.M. OZOG, RODRIGUEZ, Mme LEYRAT représentant la Communauté de Communes « Moret Seine et Loing », Mme GRIERE, M.M. CHIANESE, SIMONET représentant la Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing », M.M. MUNOZ, GOLDSTEIN, Mmes CHARET, SAGOT, M.M. CHOLLET, ALLAIN représentant la Communauté de Communes « Bocage Gâtinais ».

Représentés : M. LAKAYE représenté par Mme AUBRY, M. BERGAMASCHI représenté par M. SIMARD, M. LENARDUZZI représenté par M. CADARIO.

Absents : M. BOITEUX (Coutençon), Mme VILLIERS (Gurcy-le-Châtel), M.M. DA SILVA, BUZZI, LEDOUX, OLLAR, Mme FONTENAILLE (Communauté de Communes « Des Deux Fleuves »), M. RICHTIN (Communauté de Communes « Moret Seine et Loing »), M. MARTIN (Communauté de Communes « Brie Nangissienne), M. GELE, Mme PORTIE (Communauté de Communes « Bocage Gâtinais »).

Secrétaire de séance : Béatrice JOUREL, Sténotypiste indépendante.

DCS2015/19 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2311-1 et suivants ;

VU le Débat d'Orientation Budgétaire en date du 13 février 2015 ;

VU la Commission Finances en date du 03 mars 2015.

CONSIDÉRANT que le projet du Budget Primitif 2015 a été établi par le Président du Syndicat et examiné par son Bureau.

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil Syndical :

Le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2015 est équilibré en dépenses et en recettes comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	7 771 556 €	7 771 556 €
INVESTISSEMENT	542 274 €	542 274 €
TOTAL	8 313 830 €	8 313 830 €

Il appartient au Conseil Syndical de se prononcer sur ce projet.

**LE CONSEIL SYNDICAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE A L'UNANIMITÉ,**

- I - Que le Débat d'Orientation Budgétaire pour l'année 2015 a eu lieu dans les deux mois précédant le vote du Budget Primitif.
- II - La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.
- III - Le Président du Syndicat, le Trésorier Principal, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-257701748-20150414-DCS2015_19-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2015

Publication : 03/04/2015

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



Fait et délibéré le 27 mars 2015,
Pour extrait conforme,

Le Président
Yves JEGO





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL
SÉANCE DU 27 MARS 2015

N° DCS2015/20

Nombre de délégués :

- En exercice	55
- Présents	41
- Votants	44
- Représentés	03
- Absents	11

Date de Convocation
19 mars 2015

Date d’Affichage
03 avril 2015

OBJET :

AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE MAÎTRISE D’ŒUVRE DANS LE CADRE DE LA CRÉATION D’UNE RECYCLERIE-RESSOURCERIE, AGRANDISSEMENT DE LA DECHETTERIE DE VOULX, ET MISE EN CONFORMITÉ RÉGLEMENTAIRE DES DECHETTERIES EXISTANTES DE MONTEREAU ET VOULX, AVEC LE CABINET MARC MERLIN

L’an deux mille quinze, le 27 mars à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Monsieur Yves JEGO, Président du SIRMOTOM.

Présents : Mmes ROBBE, PIQUOIS, M. CHOMET, Mmes AMABLE, BOUNIOUX, AUBRY, M.M. CHAUVET, YWANNE, représentant les communes de Balloy, Bazoches-les-Bray, Châtenay-sur-Seine, Egligny, Gravon, Montigny-Lencoup, La Tombe, Villeneuve-les-Bordes, M.M. SIMARD, PATY, Mme DUFFAULT, M.M. CADARIO, CORBIN, NICOLLE, DELALANDRE, POUSSEL, CLERC, VARY, Mme MASSON, M. FONTAINE, Mme HONDERLIK, M.M. CHEREAU, JEGO, GAULTIER, AUTHIER, Mme DE SAINT LOUP, M.M. TROUVE, MAILLARD, Mme ROUSSELET représentant la Communauté de Communes « Des Deux Fleuves », M.M. OZOG, RODRIGUEZ, Mme LEYRAT représentant la Communauté de Communes « Moret Seine et Loing », Mme GRIERE, M.M. CHIANESE, SIMONET représentant la Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing », M.M. MUNOZ, GOLDSTEIN, Mmes CHARET, SAGOT, M.M. CHOLLET, ALLAIN représentant la Communauté de Communes « Bocage Gâtinais ».

Représentés : M. LAKAYE représenté par Mme AUBRY, M. BERGAMASCHI représenté par M. SIMARD, M. LENARDUZZI représenté par M. CADARIO.

Absents : M. BOITEUX (Coutençon), Mme VILLIERS (Gurcy-le-Châtel), M.M. DA SILVA, BUZZI, LEDOUX, OLLAR, Mme FONTENAILLE (Communauté de Communes « Des Deux Fleuves »), M. RICHTIN (Communauté de Communes « Moret Seine et Loing »), M. MARTIN (Communauté de Communes « Brie Nangissienne), M. GELE, Mme PORTIE (Communauté de Communes « Bocage Gâtinais »).

Secrétaire de séance : Béatrice JOUREL, Sténotypiste indépendante.

DCS2015/20 : AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE DANS LE CADRE DE LA CRÉATION D'UNE RECYCLERIE-RESSOURCERIE, AGRANDISSEMENT DE LA DÉCHETTERIE DE VOULX, ET MISE EN CONFORMITÉ RÉGLEMENTAIRE DES DÉCHETTERIES EXISTANTES DE MONTEREAU ET VOULX, AVEC LE CABINET MARC MERLIN

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil Syndical :

Le cabinet Marc MERLIN assure la maîtrise d'œuvre pour la création d'une recyclerie-ressourcerie à Montereau, l'agrandissement de la déchetterie de Voulx et la mise en conformité réglementaire des déchetteries existantes de Montereau et de Voulx, dans le cadre du marché qui lui a été confié en date du 16 juillet 2013.

Le présent avenant n°1 introduira les modifications suivantes :

- Le montant global des travaux, initialement évalué à 2 500 000 € HT est porté, à l'issue des études à 4 219 349,63 € HT décomposé en 3 088 800 € HT pour le programme N°01, 1 096 799,63 € HT pour le programme N°02, 33750,00 € HT pour le programme N°03, soit une augmentation de 68,77 % ;
- Le délai travaux estimé au travers du planning de l'offre était de 8 mois pour le programme N°1, de 4 Mois et 3 semaines pour le programme N°02 et de 4 mois pour le programme N°03. A l'issue des études, le délai travaux est estimé à 14 mois pour le programme N°01, 6 mois pour le programme N°02, 2 mois pour le programme N°03 ;
- La suppression de la mission OPC, puisque les marchés n'ont pas été allotés ;
- L'état des lieux prend en compte l'assistance réalisée auprès du SIRMOTOM pour la réalisation de reconnaissances géotechniques de diagnostic de pollution des sols sur une parcelle attenante à la déchetterie existante de Montereau en vue de son extension (ancienne parcelle présentant des cuves à Fioul).

Il est proposé de revoir la rémunération du maître d'œuvre, compte tenu de ces évolutions significatives :

- Au prorata du montant des travaux estimé à l'issue des études, par rapport au montant des travaux initialement évalué, assorti d'un abattement de 10% ;
- Suppression de la mission OPC.

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 62 551,63 € HT
- Montant TTC : 75 061,96 € TTC
- % d'écart introduit par l'avenant : 37,49 %

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 229 386,63 € HT
- Montant TTC : 275 263,96 € TTC

DCS2015/20 : AVENANT N°1 AU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE DANS LE CADRE DE LA CREATION D'UNE RECYCLERIE-RESSOURCERIE, AGRANDISSEMENT DE LA DECHETTERIE DE VOULX, ET MISE EN CONFORMITE REGLEMENTAIRE : DES DECHETTERIES EXISTANTES DE MONTEREAU ET VOULX, AVEC LE CABINET MARC MERLIN

Le délai initial est prolongé de :

- 4 semaines en VISA
- 23 semaines en DET (Direction de l'Exécution des Travaux).

VU l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 09 décembre 2014 ;

VU l'avis favorable du « BUREAU » réuni le 27 mars 2015.

**LE CONSEIL SYNDICAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE A L'UNANIMITÉ,**

D'autoriser Monsieur le Président à :

- I. Passer un avenant n°1 avec le Cabinet Mac MERLIN – 6 rue Grôlée – 69289 LYON CEDEX 02, permettant d'intégrer au marché les modifications détaillées ci-dessus ;
- II. Signer ledit avenant, ainsi que tous les actes et documents aux effets ci-dessus.

Fait et délibéré le 27 mars 2015,
Pour extrait conforme,

Le Président
Yves JEGO



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-257701748-20150331-DCS2015_20-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/03/2015
Publication : 03/04/2015

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL
SÉANCE DU 27 MARS 2015

N° DCS2015/21

Nombre de délégués :

- En exercice	55
- Présents	41
- Votants	44
- Représentés	03
- Absents	11

Date de Convocation

19 mars 2015

Date d’Affichage

03 avril 2015

OBJET :

AVENANT N°3 AU MARCHÉ DE COLLECTE DES ORDURES MÈNAGERES, DES ENCOMBRANTS, DES COLLECTES SELECTIVES, POUR LA COLLECTE DES POINTS D’APPORT VOLONTAIRE SEMI-ENTERRES AVEC LA SOCIÉTÉ AUBINE

L’an deux mille quinze, le 27 mars à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Monsieur Yves JEGO, Président du SIRMOTOM.

Présents : Mmes ROBBE, PIQUOIS, M. CHOMET, Mmes AMABLE, BOUNIOUX, AUBRY, M.M. CHAUVET, YWANNE, représentant les communes de Balloy, Bazoches-les-Bray, Châtenay-sur-Seine, Egligny, Gravon, Montigny-Lencoup, La Tombe, Villeneuve-les-Bordes, M.M. SIMARD, PATY, Mme DUFFAULT, M.M. CADARIO, CORBIN, NICOLLE, DELALANDRE, POUSSEL, CLERC, VARY, Mme MASSON, M. FONTAINE, Mme HONDERLIK, M.M. CHEREAU, JEGO, GAULTIER, AUTHIER, Mme DE SAINT LOUP, M.M. TROUVE, MAILLARD, Mme ROUSSELET représentant la Communauté de Communes « Des Deux Fleuves », M.M. OZOG, RODRIGUEZ, Mme LEYRAT représentant la Communauté de Communes « Moret Seine et Loing », Mme GRIERE, M.M. CHIANESE, SIMONET représentant la Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing », M.M. MUNOZ, GOLDSTEIN, Mmes CHARET, SAGOT, M.M. CHOLLET, ALLAIN représentant la Communauté de Communes « Bocage Gâtinais ».

Représentés : M. LAKAYE représenté par Mme AUBRY, M. BERGAMASCHI représenté par M. SIMARD, M. LENARDUZZI représenté par M. CADARIO.

Absents : M. BOITEUX (Coutençon), Mme VILLIERS (Gurcy-le-Châtel), M.M. DA SILVA, BUZZI, LEDOUX, OLLAR, Mme FONTENAILLE (Communauté de Communes « Des Deux Fleuves »), M. RICHTIN (Communauté de Communes « Moret Seine et Loing »), M. MARTIN (Communauté de Communes « Brie Nangissienne »), M. GELE, Mme PORTIE (Communauté de Communes « Bocage Gâtinais »).

Secrétaire de séance : Béatrice JOUREL, Sténotypiste indépendante.

DCS2015/21 : AVENANT N°3 AU MARCHE DE COLLECTE DES ORDURES MENAGERES, DES ENCOMBRANTS, DES COLLECTES SELECTIVES, POUR LA COLLECTE DES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE SEMI-ENTERRES AVEC LA SOCIETE AUBINE

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil Syndical :

Le SIRMOTOM a confié par marché, en date du 1^{er} décembre 2010, au Groupement GENERIS - AUBINE, la collecte des ordures ménagères, des encombrants, les collectes sélectives, l'entretien et la maintenance des bacs et bornes sur le territoire du SIRMOTOM pour une durée de 5 ans.

L'avenant n°1 a pour objet la mise en place des prestations suivantes :

- nettoyage des bacs roulants en vue de leur réemploi,
- collecte et traitement des sapins de Noël,
- collecte et recyclage de papiers de bureaux et livraison des conteneurs à papiers.

L'avenant n°2 a pour objet le retrait d'un des 2 ambassadeurs du tri.

L'avenant n°3 a pour objet de définir les modalités techniques et financières pour la collecte des Points d'Apports Volontaires (PAV) semi enterrés des Communes de MONTEREAU-FAULT-YONNE et VARENNES-SUR-SEINE.

- Modalités techniques de collecte

La liste d'implantation des PAV est la suivante :

		Nb logts	Nombre de PAV			
			OMR	EMR	Verre	Papiers
MONTEREAU-FAULT-YONNE	HLM bd des Messieurs	121	4	3	1	1
MONTEREAU-FAULT-YONNE	Site des Grandes Berges	88	4	3	1	1
LA VARENNES-SUR-SEINE	Site de la Grande Varenne	104	4	2	1	1
TOTAL		313	12	8	3	3

La société GENERIS organise les collectes de manière à garantir l'absence de débordement des différents PAV mis en place.

Les moyens utilisés sont les suivants :

- un camion-grue avec caisson et son conducteur.

- Rémunération

L'article 3 de l'acte d'engagement du marché est complété comme suit :

- Prix forfaitaire pour la collecte des PAV OMR et EMR :

- Partie fixe (forfait annuel) : 36 156,59 € HT,
- Soit : 33 584,05 € HT, en valeur de base du marché.

DCS2015/21 : AVENANT N°3 AU MARCHE DE COLLECTE DES ORDURES MENAGERES, DES ENCOMBRANTS, DES COLLECTES SELECTIVES, POUR LA COLLECTE DES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE SEMI-ENTERRES AVEC LA SOCIETE AUBINE

- Prix pour la collecte des PAV Verre et Journaux :
 - Les prix unitaires de collecte à la tonne tels que définis au DQE restent inchangés et s'appliquent aux nouvelles quantités collectées.

Les prix sont révisables selon la formule prévue à l'article 4 du CCAP (lot n°1) du marché.

Les autres conditions d'exécution du marché telles que spécifiées au marché initial, demeurent inchangées et applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de différence.

Il convient de passer l'avenant n°3 pour intégrer les modifications au marché relatives à la collecte des points d'apport volontaire semi-enterrés.

**LE CONSEIL SYNDICAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE A L'UNANIMITÉ,**

D'autoriser Monsieur le Président à :

- I. Passer un avenant n°3 avec le Groupement GENERIS-AUBINE – 26 avenue des Champs Pierreux – 92022 NANTERRE CEDEX, permettant d'intégrer au marché les modifications ;
- II. Signer ledit avenant, ainsi que tous les actes et documents aux effets ci-dessus.

Fait et délibéré le 27 mars 2015,
Pour extrait conforme,

Le Président
Yves JEGO



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-257701748-20150403-DCS2015_21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2015
Publication : 03/04/2015

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL
SÉANCE DU 27 MARS 2015

N° DCS2015/22

Nombre de délégués :

- En exercice	55
- Présents	41
- Votants	44
- Représentés	03
- Absents	11

Date de Convocation

19 mars 2015

Date d’Affichage

03 avril 2015

OBJET :

**CONVENTION DE REVERSEMENT DES RECETTES
PROVENANT DES OPERATIONS DE TRI DES DECHETS –
ANNEE 2015**

L'an deux mille quinze, le 27 mars à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Monsieur Yves JEGO, Président du SIRMOTOM.

Présents : Mmes ROBBE, PIQUOIS, M. CHOMET, Mmes AMABLE, BOUNIOUX, AUBRY, M.M. CHAUVET, YWANNE, représentant les communes de Balloy, Bazoches-les-Bray, Châtenay-sur-Seine, Egligny, Gravon, Montigny-Lencoup, La Tombe, Villeneuve-les-Bordes, M.M. SIMARD, PATY, Mme DUFFAULT, M.M. CADARIO, CORBIN, NICOLLE, DELALANDRE, POUSSEL, CLERC, VARY, Mme MASSON, M. FONTAINE, Mme HONDERLIK, M.M. CHEREAU, JEGO, GAULTIER, AUTHIER, Mme DE SAINT LOUP, M.M. TROUVE, MAILLARD, Mme ROUSSELET représentant la Communauté de Communes « Des Deux Fleuves », M.M. OZOG, RODRIGUEZ, Mme LEYRAT représentant la Communauté de Communes « Moret Seine et Loing », Mme GRIERE, M.M. CHIANESE, SIMONET représentant la Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing », M.M. MUNOZ, GOLDSTEIN, Mmes CHARET, SAGOT, M.M. CHOLLET, ALLAIN représentant la Communauté de Communes « Bocage Gâtinais ».

Représentés : M. LAKAYE représenté par Mme AUBRY, M. BERGAMASCHI représenté par M. SIMARD, M. LENARDUZZI représenté par M. CADARIO.

Absents : M. BOITEUX (Coutençon), Mme VILLIERS (Gurcy-le-Châtel), M.M. DA SILVA, BUZZI, LEDOUX, OLLAR, Mme FONTENAILLE (Communauté de Communes « Des Deux Fleuves »), M. RICHTIN (Communauté de Communes « Moret Seine et Loing »), M. MARTIN (Communauté de Communes « Brie Nangissienne), M. GELE, Mme PORTIE (Communauté de Communes « Bocage Gâtinais »).

Secrétaire de séance : Béatrice JOUREL, Sténotypiste indépendante.

**DCS2015/22 : CONVENTION DE REVERSEMENT DES RECETTES PROVENANT DES OPERATIONS DE TRI
DES DECHETS – ANNEE 2015**

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil Syndical :

Le SYTRADEM perçoit des recettes provenant des opérations de collecte et de tri des déchets ménagers issus de la collecte sélective.

Ces recettes sont issues :

- De la revente des matériaux aux repreneurs avec lesquels la Collectivité a signé un contrat de reprise des matériaux ;
- De soutiens versés par la Société Eco-Emballages, dans le cadre du Contrat pour l'Action et la Performance ;
- De soutiens versés par la Société Eco-Folio, au titre du tri des journaux, revues, magazines.

Ces recettes venant en atténuation des charges correspondantes font l'objet d'un reversement aux Syndicats de base (SIRMOTOM et SMETOM-GEEODE).

Afin de permettre d'effectuer les reversements au titre de l'année 2015, il est nécessaire de conclure une convention tripartite entre le SYTRADEM, le SIRMOTOM et le SMETOM-GEEODE, document définissant les modalités pour ce faire.

**LE CONSEIL SYNDICAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE A L'UNANIMITÉ,**

- I. D'approuver la convention de reversement des recettes provenant des opérations de tri des déchets ;
- II. D'autoriser Monsieur le Président à signer cette même convention au titre du SIRMOTOM, et tout document s'y référant.

Fait et délibéré le 27 mars 2015,
Pour extrait conforme,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-257701748-20150331-DCS2015_22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/03/2015

Publication : 03/04/2015

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



Le Président
Yves JEGO





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL
SÉANCE DU 27 MARS 2015

N° DCS2015/23

Nombre de délégués :

- En exercice	55
- Présents	41
- Votants	44
- Représentés	03
- Absents	11

OBJET :
**CONVENTION DE COLLABORATION ENTRE LE SYTRADEM
ET LE SIRMOTOM**

Date de Convocation
19 mars 2015

Date d’Affichage
03 avril 2015

L’an deux mille quinze, le 27 mars à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Monsieur Yves JEGO, Président du SIRMOTOM.

Présents : Mmes ROBBE, PIQUOIS, M. CHOMET, Mmes AMABLE, BOUNIOUX, AUBRY, M.M. CHAUVET, YWANNE, représentant les communes de Balloy, Bazoches-les-Bray, Châtenay-sur-Seine, Egligny, Gravon, Montigny-Lencoup, La Tombe, Villeneuve-les-Bordes, M.M. SIMARD, PATY, Mme DUFFAULT, M.M. CADARIO, CORBIN, NICOLLE, DELALANDRE, POUSSEL, CLERC, VARY, Mme MASSON, M. FONTAINE, Mme HONDERLIK, M.M. CHEREAU, JEGO, GAULTIER, AUTHIER, Mme DE SAINT LOUP, M.M. TROUVE, MAILLARD, Mme ROUSSELET représentant la Communauté de Communes « Des Deux Fleuves », M.M. OZOG, RODRIGUEZ, Mme LEYRAT représentant la Communauté de Communes « Moret Seine et Loing », Mme GRIERE, M.M. CHIANESE, SIMONET représentant la Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing », M.M. MUNOZ, GOLDSTEIN, Mmes CHARET, SAGOT, M.M. CHOLLET, ALLAIN représentant la Communauté de Communes « Bocage Gâtinais ».

Représentés : M. LAKAYE représenté par Mme AUBRY, M. BERGAMASCHI représenté par M. SIMARD, M. LENARDUZZI représenté par M. CADARIO.

Absents : M. BOITEUX (Coutençon), Mme VILLIERS (Gurcy-le-Châtel), M.M. DA SILVA, BUZZI, LEDOUX, OLLAR, Mme FONTENAILLE (Communauté de Communes « Des Deux Fleuves »), M. RICHTIN (Communauté de Communes « Moret Seine et Loing »), M. MARTIN (Communauté de Communes « Brie Nangissienne), M. GELE, Mme PORTIE (Communauté de Communes « Bocage Gâtinais »).

Secrétaire de séance : Béatrice JOUREL, Sténotypiste indépendante.

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil Syndical :

Le SYTRADEM et le SIRMOTOM reconnaissent que la construction en commun de leur siège social, installé dans un seul bâtiment, est de nature à générer des dépenses dont il convient de répartir la charge lorsque leur objet concerne les deux syndicats.

En pratique, il arrive que ces dépenses communes soient réglées par l'un ou l'autre des syndicats.

Dans ce contexte, le SYTRADEM et le SIRMOTOM ont décidé de recourir à une convention de collaboration afin de rembourser respectivement chacune des dépenses entreprises par un des deux syndicats mais bénéficiant également à l'autre syndicat.

Celle-ci a été signée le 03 mars 2014 et a pris fin le 31 décembre 2014. Il convient donc de renouveler sa signature.

Le remboursement interviendra strictement sur la base des dépenses effectivement réalisées, de sorte qu'il ne soit en aucune façon susceptible de générer une quelconque forme de rémunération d'un syndicat vers un autre.

**LE CONSEIL SYNDICAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE A L'UNANIMITÉ,**

- I. D'approuver la convention de collaboration entre le SYTRADEM et le SIRMOTOM ;
- II. D'autoriser Monsieur le Président à signer cette même convention et tout document s'y référant.

Fait et délibéré le 27 mars 2015,
Pour extrait conforme,

Le Président
Yves JEGO



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-257701748-20150331-DCS2015_23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/03/2015

Publication : 03/04/2015

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL
SÉANCE DU 27 MARS 2015

N° DCS2015/24

Nombre de délégués :

- En exercice	55
- Présents	41
- Votants	44
- Représentés	03
- Absents	11

Date de Convocation

19 mars 2015

Date d’Affichage

03 avril 2015

OBJET :

**AVENANT N°2 AU MARCHÉ D’EXPLOITATION DES
DECHETTERIES DE MONTEREAU ET VOULX, AVEC LA
SOCIETE COVED**

L’an deux mille quinze, le 27 mars à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Monsieur Yves JEGO, Président du SIRMOTOM.

Présents : Mmes ROBBE, PIQUOIS, M. CHOMET, Mmes AMABLE, BOUNIOUX, AUBRY, M.M. CHAUVET, YWANNE, représentant les communes de Balloy, Bazoches-les-Bray, Châtenay-sur-Seine, Egligny, Gravon, Montigny-Lencoup, La Tombe, Villeneuve-les-Bordes, M.M. SIMARD, PATY, Mme DUFFAULT, M.M. CADARIO, CORBIN, NICOLLE, DELALANDRE, POUSSEL, CLERC, VARY, Mme MASSON, M. FONTAINE, Mme HONDERLIK, M.M. CHEREAU, JEGO, GAULTIER, AUTHIER, Mme DE SAINT LOUP, M.M. TROUVE, MAILLARD, Mme ROUSSELET représentant la Communauté de Communes « Des Deux Fleuves », M.M. OZOG, RODRIGUEZ, Mme LEYRAT représentant la Communauté de Communes « Moret Seine et Loing », Mme GRIERE, M.M. CHIANESE, SIMONET représentant la Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing », M.M. MUNOZ, GOLDSTEIN, Mmes CHARET, SAGOT, M.M. CHOLLET, ALLAIN représentant la Communauté de Communes « Bocage Gâtinais ».

Représentés : M. LAKAYE représenté par Mme AUBRY, M. BERGAMASCHI représenté par M. SIMARD, M. LENARDUZZI représenté par M. CADARIO.

Absents : M. BOITEUX (Coutençon), Mme VILLIERS (Gurcy-le-Châtel), M.M. DA SILVA, BUZZI, LEDOUX, OLLAR, Mme FONTENAILLE (Communauté de Communes « Des Deux Fleuves »), M. RICHTIN (Communauté de Communes « Moret Seine et Loing »), M. MARTIN (Communauté de Communes « Brie Nangissienne), M. GELE, Mme PORTIE (Communauté de Communes « Bocage Gâtinais »).

Secrétaire de séance : Béatrice JOUREL, Sténotypiste indépendante.

DCS2015/24 : AVENANT N°2 AU MARCHÉ D'EXPLOITATION DES DÉCHETTERIES DE MONTEREAU ET VOULX, AVEC LA SOCIÉTÉ COVED

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil Syndical :

La Société COVED assure l'exploitation des déchetteries du SIRMOTOM de Montereau-Fault-Yonne et Voulx, dans le cadre du marché qui lui a été confié en date du 15 avril 2014, pour une durée de 5 ans.

L'avenant n°2 a pour objet l'intégration des prestations suivantes :

- La prise en charge par COVED de la collecte des huiles alimentaires,
- L'arrêt de l'apport de l'amiante lié en déchetterie à partir du 1^{er} avril 2015.

DESCRIPTIFS DES CONDITIONS DE LA PRESTATION

LES HUILES ALIMENTAIRES

La société COVED est autorisée à procéder à la collecte des huiles alimentaires. Celle-ci mettra gratuitement à disposition des fûts plastiques pour la collecte des huiles alimentaires sur les déchetteries du SIRMOTOM. La fourniture des fûts, la collecte, et le traitement de ces huiles seront gratuits.

Lorsqu'une demande d'enlèvement sera effectuée, les fûts seront collectés en même temps que les déchets dangereux des ménages, hors EcoDDS pour des raisons logistiques.

L'AMIANTE

A partir du 1^{er} Avril 2015, suite aux évolutions de la réglementation sur l'acceptation de l'amiante lié, la déchetterie de Montereau ne prendra plus ce déchet qui sera classé déchet interdit.

Les autres conditions d'exécution du marché telles que spécifiées au marché initial, demeurent inchangées et applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de différence.

Il convient de passer l'avenant n°2 pour intégrer les modifications au marché relatives à la prise en charge des huiles alimentaires, et de l'arrêt de l'apport de l'amiante lié en déchetterie à compter du 1^{er} avril 2015.

DCS2015/24 : 'AVENANT N°2 AU MARCHÉ D'EXPLOITATION DES DECHETTERIES DE MONTEREAU
ET VOULX, AVEC LA SOCIETE COVED

LE CONSEIL SYNDICAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE A L'UNANIMITÉ,

D'autoriser Monsieur le Président à :

- I. Passer un avenant n°2 avec la Société COVED - Direction d'Exploitation Bourgogne Champagne Ardenne - 3 rue des Prés de Lyon – 10600 Chapelle Saint Luc, permettant d'intégrer au marché les modifications, sans incidences financières ;
- II. Signer ledit avenant, ainsi que tous les actes et documents aux effets ci-dessus.

Fait et délibéré le 27 mars 2015,
Pour extrait conforme,

Le Président
Yves JEGO



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-257701748-20150409-DCS2015_24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/04/2015

Publication : 03/04/2015

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL
SÉANCE DU 22 MAI 2015

N° DCS2015/25

Nombre de délégués :

- En exercice	55
- Présents	39
- Votants	42
- Représentés	03
- Absents	13

Date de Convocation

13 mai 2015

Date d’Affichage

29 mai 2015

OBJET :

**INSTALLATION DE NOUVEAUX DELEGUES TITULAIRES ET
SUPPLEANTS POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
BASSEE MONTOIS**

L’an deux mille quinze, le 22 mai à dix-huit heures trente, les membres du Conseil du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Monsieur Yves JEGO, Président du SIRMOTOM.

Présents : M.M. SIMARD, BERGAMASCHI, PATY, LENARDUZZI, CORBIN, POUSSEL, DA SILVA, CLERC, LEDOUX, VARY, Mme MASSON, M.M. FONTAINE, CHEREAU, OLLAR, JEGO, GAULTIER, AUTHIER, Mmes DE SAINT LOUP, FONTENAILLE, ROUSSELET représentant la Communauté de Communes « Des Deux Fleuves », M.OZOG, Mme LEYRAT représentant la Communauté de Communes « Moret Seine et Loing », Mme PFISTER, M.M. CHIANESE, SIMONET représentant la Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing », M. MUNOZ, Mmes PORTIE, CHARET, M.M. LECONTE, ALLAIN représentant la Communauté de Communes « Bocage Gâtinais », Mmes ROBBE, FAUCONNET, M. BIGOT, Mmes HECTOR, BOUNIOUX, VILLIERS, AUBRY, M.M. CHAUVET, YWANNE, représentant la Communauté de Communes « Bassée Montois ».

Représentés : Mme DUFFAULT représentée par M. PATY, M. NICOLLE représenté par M. CORBIN, M. LAKAYE représenté par Mme AUBRY.

Absents : M.M. CADARIO, DELALANDRE, BUZZI, Mme AQUILON, M.M. TROUVE, MAILLARD (Communauté de Communes « Des Deux Fleuves »), M.M. RODRIGUEZ, RICHETIN (Communauté de Communes « Moret Seine et Loing »), M. MARTIN (Communauté de Communes « Brie Nangissienne »), M. GELE, Mme DUBREUCQ, M. CHOLLET (Communauté de Communes « Bocage Gâtinais »). M. BOITEUX (Communauté de Communes Bassée Montois).

Secrétaire de séance : Béatrice JOUREL, Sténotypiste indépendante.

**DCS2015/25 : INSTALLATION DE NOUVEAUX DELEGUES TITULAIRES ET SUPPLEANTS POUR LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES BASSEE MONTOIS**

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil Syndical :

- VU** L'arrêté préfectoral 2015/DRCL/BCCCL/14 en date du 13 février 2015, portant représentation-substitution de la communauté de communes « Bassée-Montois » au « Syndicat de la région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères - SIRMOTOM » ;
- VU** la délibération n°5-02-04-15, prise par la Communauté de Communes « Bassée-Montois » en date du 09 avril 2015, précisant l'installation des délégués titulaires et des délégués suppléants représentant les communes de Balloy, Bazoches-les-Bray, Châtenay-sur-Seine, Coutençon, Egligny, Gravon, Gurcy-le-Châtel, Montigny Lencoup, La Tombe, Villeneuve les Bordes, au sein du SIRMOTOM ;

En conséquence, il convient d'installer :

- Mesdames ROBBE Claudine, FAUCONNET Emmanuelle, Messieurs CHOMET Guy, BOITEUX Jean-Michel, Mesdames AMABLE Christelle, BOUNIOUX Janine, VILLIERS Nadine, AUBRY Paola, Messieurs LAKAYE Alain, CHAUVET Benoit et YWANNE Marc, en leur qualité de délégué titulaire,
- Mesdames BRANCO Nathalie, PIQUOIS Dominique, Monsieur BIGOT Jean-Yves, Mesdames AGNOLA Marie-Geneviève, HECTOR Simone, LEMARGUE Josiane, BARTHE Christiane, RACAUD Jocelyne, Messieurs VIE Pierre-Marie, GRELET Christophe et DENORMANDIE Roger, en leur qualité de délégué suppléant.

**LE CONSEIL SYNDICAL APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE A L'UNANIMITÉ,**

- I. D'accueillir et d'installer en leur qualité de délégué titulaire au sein du Conseil Syndical du SIRMOTOM, mesdames ROBBE Claudine, FAUCONNET Emmanuelle, Messieurs CHOMET Guy, BOITEUX Jean-Michel, Mesdames AMABLE Christelle, BOUNIOUX Janine, VILLIERS Nadine, AUBRY Paola, messieurs LAKAYE Alain, CHAUVET Benoit et YWANNE Marc ;
- II. D'accueillir et d'installer en leur qualité de délégué suppléant au sein du Conseil Syndical du SIRMOTOM, mesdames BRANCO Nathalie, PIQUOIS Dominique, Monsieur BIGOT Jean-Yves, Mesdames AGNOLA Marie-Geneviève, HECTOR Simone, LEMARGUE Josiane, BARTHE Christiane, RACAUD Jocelyne, messieurs VIE Pierre-Marie, GRELET Christophe et DENORMANDIE Roger.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-257701748-20150526-DCS2015_25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/05/2015

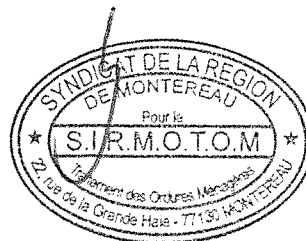
Publication : 29/05/2015

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



Fait et délibéré le 22 mai 2015,
Pour extrait conforme,

Le Président
Yves JEGO





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL
SÉANCE DU 22 MAI 2015

N° DCS2015/26

Nombre de délégués :

- En exercice	55
- Présents	39
- Votants	42
- Représentés	03
- Absents	13

Date de Convocation

13 mai 2015

Date d’Affichage

29 mai 2015

OBJET :

MODIFICATION DES STATUTS DU SIRMOTOM

L’an deux mille quinze, le 22 mai à dix-huit heures trente, les membres du Conseil du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Monsieur Yves JEGO, Président du SIRMOTOM.

Présents : M.M. SIMARD, BERGAMASCHI, PATY, LENARDUZZI, CORBIN, POUSSEL, DA SILVA, CLERC, LEDOUX, VARY, Mme MASSON, M.M. FONTAINE, CHEREAU, OLLAR, JEGO, GAULTIER, AUTHIER, Mmes DE SAINT LOUP, FONTENAILLE, ROUSSELET représentant la Communauté de Communes « Des Deux Fleuves », M.OZOG, Mme LEYRAT représentant la Communauté de Communes « Moret Seine et Loing », Mme PFISTER, M.M. CHIANESE, SIMONET représentant la Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing », M. MUNOZ, Mmes PORTIE, CHARET, M.M. LECONTE, ALLAIN représentant la Communauté de Communes « Bocage Gâtinais », Mmes ROBBE, FAUCONNET, M. BIGOT, Mmes HECTOR, BOUNIOUX, VILLIERS, AUBRY, M.M. CHAUVET, YWANNE, représentant la Communauté de Communes « Bassée Montois ».

Représentés : Mme DUFFAULT représentée par M. PATY, M. NICOLLE représenté par M. CORBIN, M. LAKAYE représenté par Mme AUBRY.

Absents : M.M. CADARIO, DELALANDRE, BUZZI, Mme AQUILON, M.M. TROUVE, MAILLARD (Communauté de Communes « Des Deux Fleuves »), M.M. RODRIGUEZ, RICHETIN (Communauté de Communes « Moret Seine et Loing »), M. MARTIN (Communauté de Communes « Brie Nangissienne »), M. GELE, Mme DUBREUCQ, M. CHOLLET (Communauté de Communes « Bocage Gâtinais »). M. BOITEUX (Communauté de Communes Bassée Montois).

Secrétaire de séance : Béatrice JOUREL, Sténotypiste indépendante.

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil Syndical :

1) Modification de l'article II – Collectivité adhérentes

Des modifications sont intervenues dans la composition du Conseil Syndical, ayant une conséquence directe sur la composition du Conseil Syndical du SIRMOTOM.

Des communes, membres au titre des communes isolées, sont, depuis le 13 février 2015, représentées au titre de la communauté de communes Bassée Montois.

Afin de tenir compte de ces modifications intervenues au titre de la représentativité des collectivités adhérentes, il convient de modifier les statuts du SIRMOTOM, et de rédiger l'article II – Collectivités adhérentes, comme suit :

« *Le Syndicat est constitué entre les communes de* » le texte sera remplacé par :

Le Syndicat est constitué des communautés de communes de :

C.C. Bassée Montois (Communes de Balloy, Bazoches les Bray, Châtenay-sur-Seine, Coutençon, Egligny, Gravon, Gurcy le Châtel, Montigny Lencoup, La Tombe et Villeneuve-les-Bordes),

C.C. Moret Seine et Loing (Communes de Dormelles, Saint Ange Le Vieil, Villemaréchal et Ville Saint Jacques),

C.C. des deux Fleuves (Communes de Barbey, La Brosse Montceaux, Cannes Ecluse, Courcelles en Bassée, Esmans, Forges, La Grande Paroisse, Laval en Brie, Marolles sur Seine, Misy sur Yonne, Montereau Fault Yonne, Saint Germain Laval, Salins et Varennes sur Seine),

C.C. Gâtinais Val de Loing (Communes de Lorrez le Bocage, Vaux sur Lunain et Villebéon),

C.C. Brie Nangissienne (Commune de la Chapelle Rablais),

C.C. Bocage Gâtinais (Communes de Blennes, Chevry en Sereine, Diant, Flagy, Montmachoux, Noisy Rudignon, Thoury Ferrottes et Voulx).

2) Modification de l'article IX – Le Bureau

En application de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de modifier également l'article IX – Le Bureau, des statuts du SIRMOTOM comme suit :

« *Le bureau du Syndicat est composé du Président...* » le texte sera remplacé par :

En application de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et aux termes de celui-ci, le Bureau de l'établissement public de coopération intercommunale est composé d'un Président, d'un ou plusieurs Vice-Présidents et éventuellement d'un ou plusieurs autres membres.

Le nombre de Vice-présidents ne peut être supérieur à 20% de l'effectif total du Conseil Syndical (arrondi à l'entier supérieur) ni excéder 15 Vice-présidents. Toutefois lorsque l'application de cette règle conduit à fixer à moins de 4 le nombre des Vice-présidents, ce nombre peut être porté à 4.

**LE CONSEIL SYNDICAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE A L'UNANIMITÉ,**

- I. D'adopter les propositions de modifications de l'article II – Collectivités adhérentes, et de l'article IX – Le Bureau, des statuts du SIRMOTOM,
- I. D'adresser l'ampliation de la délibération aux Communautés de Communes, et aux Maires des communes indépendantes, adhérentes au SIRMOTOM, conformément à l'article L5211-20 du CGCT.

Fait et délibéré le 22 mai 2015,
Pour extrait conforme,

Le Président
Yves JEGO



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-257701748-20150526-DCS2015_26-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/05/2015

Publication : 29/05/2015

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL
SÉANCE DU 22 MAI 2015

N° DCS2015/27

Nombre de délégués :

- En exercice	55
- Présents	39
- Votants	42
- Représentés	03
- Absents	13

Date de Convocation

13 mai 2015

Date d’Affichage

29 mai 2015

OBJET :

COMPTE DE GESTION DU TRESORIER –EXERCICE 2014

L'an deux mille quinze, le 22 mai à dix-huit heures trente, les membres du Conseil du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Monsieur Yves JEGO, Président du SIRMOTOM.

Présents : M.M. SIMARD, BERGAMASCHI, PATY, LENARDUZZI, CORBIN, POUSSEL, DA SILVA, CLERC, LEDOUX, VARY, Mme MASSON, M.M. FONTAINE, CHEREAU, OLLAR, JEGO, GAULTIER, AUTHIER, Mmes DE SAINT LOUP, FONTENAILLE, ROUSSELET représentant la Communauté de Communes « Des Deux Fleuves », M.OZOG, Mme LEYRAT représentant la Communauté de Communes « Moret Seine et Loing », Mme PFISTER, M.M. CHIANESE, SIMONET représentant la Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing », M. MUNOZ, Mmes PORTIE, CHARET, M.M. LECONTE, ALLAIN représentant la Communauté de Communes « Bocage Gâtinais », Mmes ROBBE, FAUCONNET, M. BIGOT, Mmes HECTOR, BOUNIOUX, VILLIERS, AUBRY, M.M. CHAUVET, YWANNE, représentant la Communauté de Communes « Bassée Montois ».

Représentés : Mme DUFFAULT représentée par M. PATY, M. NICOLLE représenté par M. CORBIN, M. LAKAYE représenté par Mme AUBRY.

Absents : M.M. CADARIO, DELALANDRE, BUZZI, Mme AQUILON, M.M. TROUVE, MAILLARD (Communauté de Communes « Des Deux Fleuves »), M.M. RODRIGUEZ, RICHETIN (Communauté de Communes « Moret Seine et Loing »), M. MARTIN (Communauté de Communes « Brie Nangissienne »), M. GELE, Mme DUBREUCQ, M. CHOLLET (Communauté de Communes « Bocage Gâtinais »). M. BOITEUX (Communauté de Communes Bassée Montois).

Secrétaire de séance : Béatrice JOUREL, Sténotypiste indépendante.

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil Syndical :

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU L'Instruction Budgétaire et Comptable M14 ;

CONSIDÉRANT Que le Compte Administratif de l'exercice 2014 a été adressé à chaque membre du Conseil Syndical ;

CONSIDÉRANT Que les écritures comptables du Président sont conformes à celles du Trésorier ;

LE CONSEIL SYNDICAL :

- Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
- Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

STATUANT :

- Sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014,
- Sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- Sur la comptabilité des valeurs inactives.

A L'UNANIMITÉ :

D'approuver le **COMPTE DE GESTION** de l'exercice 2014, dressé par Monsieur le Trésorier, et dont les écritures sont conformes au Compte Administratif de l'exercice 2014.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-257701748-20150603-DCS2015_27-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/06/2015
Publication : 29/05/2015

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



Fait et délibéré le 22 mai 2015,
Pour extrait conforme,

Le Président
Yves JEGO





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL
SÉANCE DU 22 MAI 2015

N° DCS2015/28

Nombre de délégués :

- En exercice	55
- Présents	39
- Votants	42
- Représentés	03
- Absents	13

Date de Convocation

13 mai 2015

Date d’Affichage

29 mai 2015

OBJET :

COMPTE ADMINISTRATIF – EXERCICE 2014

L’an deux mille quinze, le 22 mai à dix-huit heures trente, les membres du Conseil du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Monsieur Yves JEGO, Président du SIRMOTOM.

Présents : M.M. SIMARD, BERGAMASCHI, PATY, LENARDUZZI, CORBIN, POUSSEL, DA SILVA, CLERC, LEDOUX, VARY, Mme MASSON, M.M. FONTAINE, CHEREAU, OLLAR, JEGO, GAULTIER, AUTHIER, Mmes DE SAINT LOUP, FONTENAILLE, ROUSSELET représentant la Communauté de Communes « Des Deux Fleuves », M.OZOG, Mme LEYRAT représentant la Communauté de Communes « Moret Seine et Loing », Mme PFISTER, M.M. CHIANESE, SIMONET représentant la Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing », M. MUNOZ, Mmes PORTIE, CHARET, M.M. LECONTE, ALLAIN représentant la Communauté de Communes « Bocage Gâtinais », Mmes ROBBE, FAUCONNET, M. BIGOT, Mmes HECTOR, BOUNIOUX, VILLIERS, AUBRY, M.M. CHAUVET, YWANNE, représentant la Communauté de Communes « Bassée Montois ».

Représentés : Mme DUFFAULT représentée par M. PATY, M. NICOLLE représenté par M. CORBIN, M. LAKAYE représenté par Mme AUBRY.

Absents : M.M. CADARIO, DELALANDRE, BUZZI, Mme AQUILON, M.M. TROUVE, MAILLARD (Communauté de Communes « Des Deux Fleuves »), M.M. RODRIGUEZ, RICHETIN (Communauté de Communes « Moret Seine et Loing »), M. MARTIN (Communauté de Communes « Brie Nangissienne »), M. GELE, Mme DUBREUCQ, M. CHOLLET (Communauté de Communes « Bocage Gâtinais »). M. BOITEUX (Communauté de Communes Bassée Montois).

Secrétaire de séance : Béatrice JOUREL, Sténotypiste indépendante.

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil Syndical :

- VU Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU L'Instruction Budgétaire et Comptable M14,
- VU La délibération du Conseil Syndical en date du 17 mars 2014 approuvant le Budget Primitif 2014,

CONSIDÉRANT Que le Conseil Syndical doit se prononcer avant le 30 juin de l'année N+1 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Président ;

CONSIDÉRANT Que, pour ce faire, le Président doit se retirer et laisser la présidence à Monsieur Michel OLLAR, doyen d'âge du Conseil Syndical ;

CONSIDÉRANT Que le Compte de Gestion adopté préalablement fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le Compte Administratif ;

**LE CONSEIL SYNDICAL ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE A L'UNANIMITÉ,**

D'approuver le **COMPTE ADMINISTRATIF** de l'exercice 2014, arrêté comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES	7 825 570,62 €
DEPENSES	6 903 125,72 €
RÉSULTAT ANNÉE N (excédent)	922 444,90 €
REPORT RÉSULTAT ANNÉE N-1 (excédent)	2 437 204,68 €
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT	3 359 649,58 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES	2 794 522,41 €
DEPENSES	913 531,80 €
RÉSULTAT ANNÉE N (excédent)	1 880 990,61 €
REPORT RÉSULTAT ANNÉE N-1 (excédent)	1 753 204,52 €
EXCÉDENT D'INVESTISSEMENT	3 634 195,13 €

Le bilan cumulé des sections d'investissement et de fonctionnement présente, pour l'année 2014, un **excédent global de 6 993 844,71 €**.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-257701748-20150603-DCS2015_28-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/06/2015

Publication : 29/05/2015

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

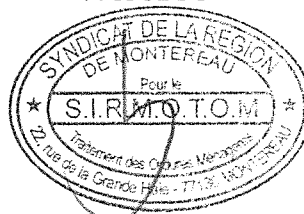


Fait et délibéré le 22 mai 2015,

Pour extrait conforme,

Le Président

Yves JEGO





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL
SÉANCE DU 22 MAI 2015

N° DCS2015/29

Nombre de délégués :

- En exercice	55
- Présents	39
- Votants	42
- Représentés	03
- Absents	13

Date de Convocation

13 mai 2015

Date d’Affichage

29 mai 2015

OBJET :

AFFECTATION DES RESULTATS DE L’EXERCICE 2014

L'an deux mille quinze, le 22 mai à dix-huit heures trente, les membres du Conseil du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Monsieur Yves JEGO, Président du SIRMOTOM.

Présents : M.M. SIMARD, BERGAMASCHI, PATY, LENARDUZZI, CORBIN, POUSSEL, DA SILVA, CLERC, LEDOUX, VARY, Mme MASSON, M.M. FONTAINE, CHEREAU, OLLAR, JEGO, GAULTIER, AUTHIER, Mmes DE SAINT LOUP, FONTENAILLE, ROUSSELET représentant la Communauté de Communes « Des Deux Fleuves », M.OZOG, Mme LEYRAT représentant la Communauté de Communes « Moret Seine et Loing », Mme PFISTER, M.M. CHIANESE, SIMONET représentant la Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing », M. MUNOZ, Mmes PORTIE, CHARET, M.M. LECONTE, ALLAIN représentant la Communauté de Communes « Bocage Gâtinais », Mmes ROBBE, FAUCONNET, M. BIGOT, Mmes HECTOR, BOUNIOUX, VILLIERS, AUBRY, M.M. CHAUVET, YWANNE, représentant la Communauté de Communes « Bassée Montois ».

Représentés : Mme DUFFAULT représentée par M. PATY, M. NICOLLE représenté par M. CORBIN, M. LAKAYE représenté par Mme AUBRY.

Absents : M.M. CADARIO, DELALANDRE, BUZZI, Mme AQUILON, M.M. TROUVE, MAILLARD (Communauté de Communes « Des Deux Fleuves »), M.M. RODRIGUEZ, RICHTIN (Communauté de Communes « Moret Seine et Loing »), M. MARTIN (Communauté de Communes « Brie Nangissienne »), M. GELE, Mme DUBREUCQ, M. CHOLLET (Communauté de Communes « Bocage Gâtinais »). M. BOITEUX (Communauté de Communes Bassée Montois).

Secrétaire de séance : Béatrice JOUREL, Sténotypiste indépendante.

DCS2015/29 : AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2014

- VU Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU L'Instruction Budgétaire et Comptable M14,
- VU Le Compte Administratif de l'exercice 2014 approuvé par délibération en date du 22 mai 2015 ;

CONSIDÉRANT Que les écritures comptables du Président sont conformes à celles du Trésorier.

Monsieur le Président expose les résultats à la clôture de l'exercice 2014, s'établissant ainsi :

	Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section de Fonctionnement			
Résultats propres à l'exercice 2014	6 903 125,72 €	7 825 570,62 €	922 444,90 €
Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BS 2014)		2 437 204,68 €	2 437 204,68 €
Excédent de Fonctionnement			3 359 649,58 €
Section d'Investissement			
Résultats propres à l'exercice 2014	913 531,80 €	2 794 522,41 €	1 880 990,61 €
Résultats antérieurs reportés (ligne 001 du BS 2014)		1 753 204,52 €	1 753 204,52 €
Totaux hors restes à réaliser	913 531,80 €	4 547 726,93 €	3 634 195,13 €
Restes à réaliser au 31/12/2014	5 631 311,19 €	72 500,00 €	-5 558 811,19 €
Besoin de financement de l'Investissement			-1 924 616,06 €

RÉSULTATS 2014	
Excédent de Fonctionnement	3 359 649,58 €
Besoin de financement de l'Investissement	- 1 924 616,06 €
	1 435 033,52 €

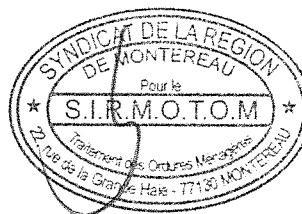
LE CONSEIL SYNDICAL ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE A L'UNANIMITÉ,

D'affecter le résultat de l'exercice 2014 comme suit :

Report au compte 002 en recettes de fonctionnement	1 435 033,52 €
Affectation en réserve au compte 1068 en recettes d'investissement	1 924 616,06 €
Report au compte 001 en recettes d'investissement	3 634 195,13 €

Fait et délibéré le 22 mai 2015,
Pour extrait conforme,

Le Président
Yves JEGO



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-257701748-20150603-DCS2015_29-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/06/2015

Publication : 29/05/2015

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL
SÉANCE DU 22 MAI 2015

N° DCS2015/30

Nombre de délégués :

- En exercice	55
- Présents	39
- Votants	42
- Représentés	03
- Absents	13

Date de Convocation

13 mai 2015

Date d’Affichage

29 mai 2015

OBJET :

RAPPORT D’ACTIVITES 2014 DU SIRMOTOM

L'an deux mille quinze, le 22 mai à dix-huit heures trente, les membres du Conseil du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Monsieur Yves JEGO, Président du SIRMOTOM.

Présents : M.M. SIMARD, BERGAMASCHI, PATY, LENARDUZZI, CORBIN, POUSSEL, DA SILVA, CLERC, LEDOUX, VARY, Mme MASSON, M.M. FONTAINE, CHEREAU, OLLAR, JEGO, GAULTIER, AUTHIER, Mmes DE SAINT LOUP, FONTENAILLE, ROUSSELET représentant la Communauté de Communes « Des Deux Fleuves », M.OZOG, Mme LEYRAT représentant la Communauté de Communes « Moret Seine et Loing », Mme PFISTER, M.M. CHIANESE, SIMONET représentant la Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing », M. MUNOZ, Mmes PORTIE, CHARET, M.M. LECONTE, ALLAIN représentant la Communauté de Communes « Bocage Gâtinais », Mmes ROBBE, FAUCONNET, M. BIGOT, Mmes HECTOR, BOUNIOUX, VILLIERS, AUBRY, M.M. CHAUVET, YWANNE, représentant la Communauté de Communes « Bassée Montois ».

Représentés : Mme DUFFAULT représentée par M. PATY, M. NICOLLE représenté par M. CORBIN, M. LAKAYE représenté par Mme AUBRY.

Absents : M.M. CADARIO, DELALANDRE, BUZZI, Mme AQUILON, M.M. TROUVE, MAILLARD (Communauté de Communes « Des Deux Fleuves »), M.M. RODRIGUEZ, RICHETIN (Communauté de Communes « Moret Seine et Loing »), M. MARTIN (Communauté de Communes « Brie Nangissienne »), M. GELE, Mme DUBREUCQ, M. CHOLLET (Communauté de Communes « Bocage Gâtinais »). M. BOITEUX (Communauté de Communes Bassée Montois).

Secrétaire de séance : Béatrice JOUREL, Sténotypiste indépendante.

DCS2015/30 : RAPPORT D'ACTIVITES 2014 DU SIRMOTOM

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil Syndical :

- 1) Que le rapport d'activités du Syndicat au titre de l'année 2014 a été envoyé à chaque Délégué des communes adhérentes au SIRMOTOM ;
- 2) Que les membres de l'assemblée sont appelés à se prononcer sur ce document ;
- 3) Que dès son approbation, le rapport d'activités sera adressé à chaque Maire des communes adhérentes au SIRMOTOM.

**LE CONSEIL SYNDICAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE A L'UNANIMITÉ,**

De prendre acte du rapport d'activités du Syndicat pour l'Exercice 2014.

Fait et délibéré le 22 mai 2015,
Pour extrait conforme,

Le Président
Yves JEGO

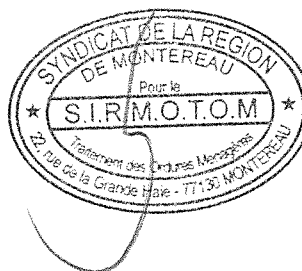
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-257701748-20150526-DCS2015_30-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/05/2015
Publication : 29/05/2015

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL
SÉANCE DU 22 MAI 2015

N° DCS2015/31

Nombre de délégués :

- En exercice	55
- Présents	39
- Votants	42
- Représentés	03
- Absents	13

Date de Convocation

13 mai 2015

Date d’Affichage

29 mai 2015

OBJET :

**MODIFICATIONS DU REGLEMENT INTERIEUR DES
DECHETTERIES DU SIRMOTOM**

L'an deux mille quinze, le 22 mai à dix-huit heures trente, les membres du Conseil du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Monsieur Yves JEGO, Président du SIRMOTOM.

Présents : M.M. SIMARD, BERGAMASCHI, PATY, LENARDUZZI, CORBIN, POUSSEL, DA SILVA, CLERC, LEDOUX, VARY, Mme MASSON, M.M. FONTAINE, CHEREAU, OLLAR, JEGO, GAULTIER, AUTHIER, Mmes DE SAINT LOUP, FONTENAILLE, ROUSSELET représentant la Communauté de Communes « Des Deux Fleuves », M.OZOG, Mme LEYRAT représentant la Communauté de Communes « Moret Seine et Loing », Mme PFISTER, M.M. CHIANESE, SIMONET représentant la Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing », M. MUNOZ, Mmes PORTIE, CHARET, M.M. LECONTE, ALLAIN représentant la Communauté de Communes « Bocage Gâtinais », Mmes ROBBE, FAUCCONNET, M. BIGOT, Mmes HECTOR, BOUNIOUX, VILLIERS, AUBRY, M.M. CHAUVET, YWANNE, représentant la Communauté de Communes « Bassée Montois ».

Représentés : Mme DUFFAULT représentée par M. PATY, M. NICOLLE représenté par M. CORBIN, M. LAKAYE représenté par Mme AUBRY.

Absents : M.M. CADARIO, DELALANDRE, BUZZI, Mme AQUILON, M.M. TROUVE, MAILLARD (Communauté de Communes « Des Deux Fleuves »), M.M. RODRIGUEZ, RICHETIN (Communauté de Communes « Moret Seine et Loing »), M. MARTIN (Communauté de Communes « Brie Nangissienne »), M. GELE, Mme DUBREUCQ, M. CHOLLET (Communauté de Communes « Bocage Gâtinais »). M. BOITEUX (Communauté de Communes Bassée Montois).

Secrétaire de séance : Béatrice JOUREL, Sténotypiste indépendante.

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil Syndical :

L'arrêt de la collecte de l'amiante en déchetterie impose l'actualisation du règlement intérieur des déchetteries du SIRMOTOM.

Afin de tenir compte de cette actualisation, il convient de modifier le règlement intérieur des déchetteries du SIRMOTOM, comme suit :

1) Modification de l'article 4

- Suppression du paragraphe :
« Le point de dépôt pour l'amiante liée est accessible chaque mercredi de 14 h à 17 h, durant la période du 1^{er} avril au 30 septembre, uniquement à la déchetterie de Montereau. Toute personne entrant dans la zone amiante liée engage sa responsabilité et ne pourra en aucun cas se retourner contre la collectivité et la société exploitante ».

2) Modification de l'article 5

- Suppression de la phrase, dans la partie « Véhicules autorisés » :
« (BTP, désamiantage, paysagiste ect...) »
- Suppression de la phrase, dans la partie « Conditions d'accès et tarification » :
« l'amiante liée (accessible chaque mercredi de 14 h à 17 h, durant la période du 1^{er} avril au 30 septembre, uniquement à la déchetterie de Montereau) ».

3) Modification de l'article 6

- Suppression de la phrase
« de stocker lui-même les déchets comportant de l'amiante, s'il y est habilité ».

**LE CONSEIL SYNDICAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE A L'UNANIMITÉ,**

D'approuver les modifications apportées au règlement intérieur des déchetteries.

Fait et délibéré le 22 mai 2015,
Pour extrait conforme,

Le Président
Yves JEGO

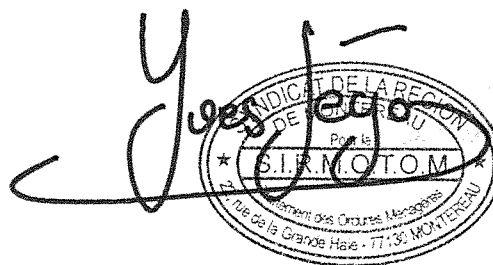
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-257701748-20150527-DCS2015_31a-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/05/2015
Publication : 29/05/2015

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL
SÉANCE DU 22 MAI 2015

N° DCS2015/32

Nombre de délégués :

- En exercice	55
- Présents	39
- Votants	42
- Représentés	03
- Absents	13

Date de Convocation

13 mai 2015

Date d’Affichage

29 mai 2015

OBJET :

**MODIFICATIONS DU REGLEMENT D’ACCES DES
PROFESSIONNELS DANS LES DECHETTERIES DU
SIRMOTOM**

L'an deux mille quinze, le 22 mai à dix-huit heures trente, les membres du Conseil du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Monsieur Yves JEGO, Président du SIRMOTOM.

Présents : M.M. SIMARD, BERGAMASCHI, PATY, LENARDUZZI, CORBIN, POUSSEL, DA SILVA, CLERC, LEDOUX, VARY, Mme MASSON, M.M. FONTAINE, CHEREAU, OLLAR, JEGO, GAULTIER, AUTHIER, Mmes DE SAINT LOUP, FONTENAILLE, ROUSSELET représentant la Communauté de Communes « Des Deux Fleuves », M.OZOG, Mme LEYRAT représentant la Communauté de Communes « Moret Seine et Loing », Mme PFISTER, M.M. CHIANESE, SIMONET représentant la Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing », M. MUNOZ, Mmes PORTIE, CHARET, M.M. LECONTE, ALLAIN représentant la Communauté de Communes « Bocage Gâtinais », Mmes ROBBE, FAUCONNET, M. BIGOT, Mmes HECTOR, BOUNIOUX, VILLIERS, AUBRY, M.M. CHAUVET, YWANNE, représentant la Communauté de Communes « Bassée Montois ».

Représentés : Mme DUFFAULT représentée par M. PATY, M. NICOLLE représenté par M. CORBIN, M. LAKAYE représenté par Mme AUBRY.

Absents : M.M. CADARIO, DELALANDRE, BUZZI, Mme AQUILON, M.M. TROUVE, MAILLARD (Communauté de Communes « Des Deux Fleuves »), M.M. RODRIGUEZ, RICHTIN (Communauté de Communes « Moret Seine et Loing »), M. MARTIN (Communauté de Communes « Brie Nangissienne »), M. GELE, Mme DUBREUCQ, M. CHOLLET (Communauté de Communes « Bocage Gâtinais »). M. BOITEUX (Communauté de Communes Bassée Montois).

Secrétaire de séance : Béatrice JOUREL, Sténotypiste indépendante.

**DCS2015/32 : MODIFICATIONS DU REGLEMENT D'ACCES DES PROFESSIONNELS DANS LES
DECHETTERIES DU SIRMOTOM**

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil Syndical :

L'arrêt de la collecte de l'amiante en déchetterie impose l'actualisation du règlement d'accès des professionnels en déchetterie.

Afin de tenir compte de cette actualisation, il convient de modifier le règlement d'accès des professionnels dans les déchetteries du SIRMOTOM, comme suit :

1) Modification de l'article 5 – 3

- Suppression de :
« et l'amiante liée ».

2) Modification de l'annexe 1

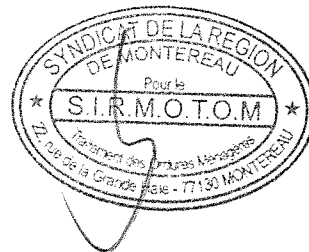
- Suppression de l'amiante dans la grille tarifaire des déchets banals.

**LE CONSEIL SYNDICAL APRES EN AVOIR DELIBERE,
DECIDE A L'UNANIMITE,**

D'approuver les modifications apportées au règlement d'accès des professionnels dans les déchetteries du SIRMOTOM.

Fait et délibéré le 22 mai 2015,
Pour extrait conforme,

Le Président
Yves JEGO



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-257701748-20150526-DCS2015_32-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/05/2015
Publication : 29/05/2015

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

